



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

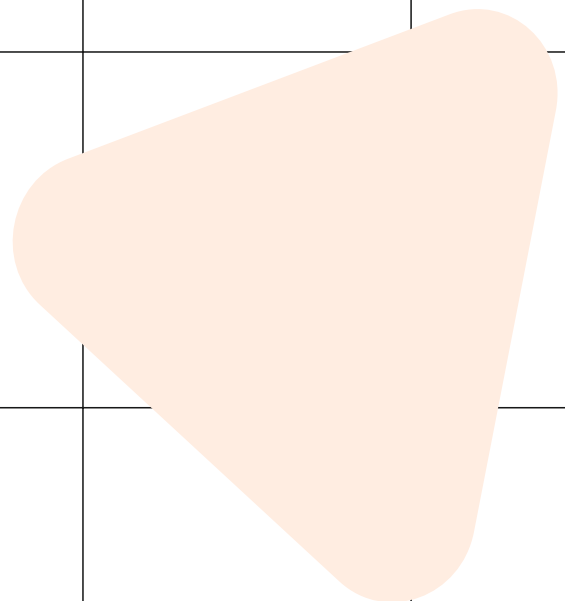
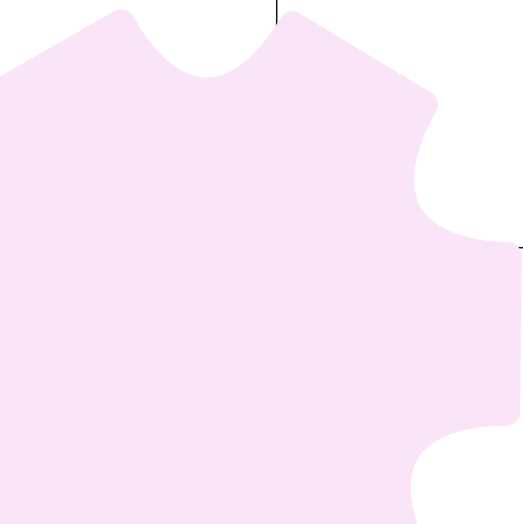
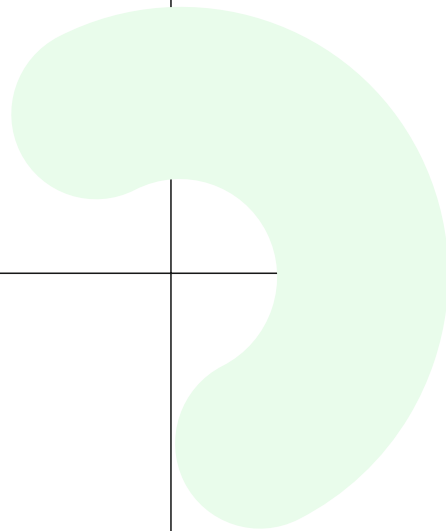
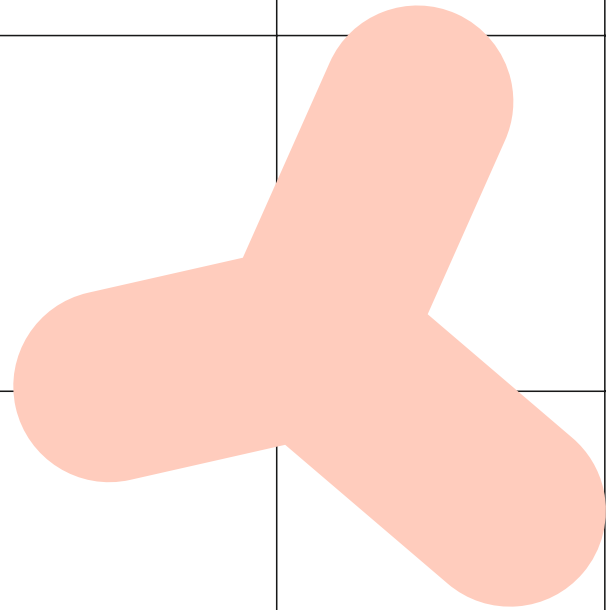
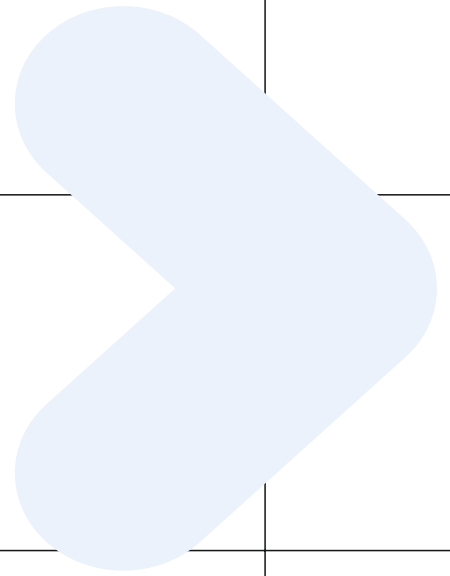
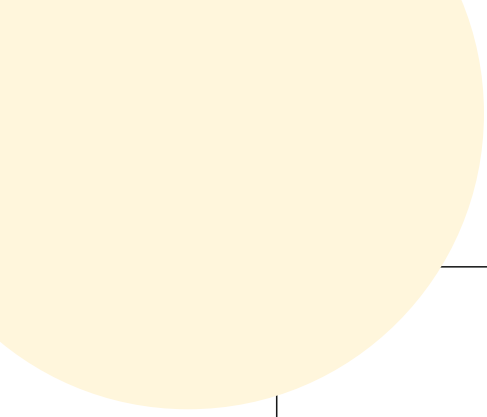


FINANCES PUBLIQUES

20

21

Rapport d'activité



Sommaire

p. 4	Interview de Jérôme Fournel
p. 10	Bilan de l'année 2021
p. 14	I. Proximité
p. 20	II. Transformation numérique
p. 28	III. Agents et carrières
p. 34	IV. Simplification des démarches
p. 38	V. Relation de confiance et lutte contre la fraude
p. 44	VI. Conseil et accompagnement du secteur public

Interview

Jérôme Fournel

Directeur général des Finances publiques

Face aux transitions de ces dernières années, la direction générale des Finances publiques a confirmé sa place d'une administration au cœur de la vie économique et sociale du pays. Son directeur, Jérôme Fournel, répond à nos questions et présente le nouveau rapport d'activité des Finances publiques pour l'année 2021.





« Je suis très confiant, car nous disposons d'une force collective considérable sur laquelle nous appuyer. »

Jérôme Fournel



⁽¹⁾ Plus de 82 % de taux de satisfaction du public, 90 % d'entreprises satisfaites de leur partenariat fiscal avec la DGFiP, près de 87 % de collectivités territoriales satisfaites de leur conseiller.

— Quel bilan tirez-vous de cette année ?

La méthode de gestion de crise, que nous avons su développer et organiser pour relancer l'activité économique, s'est traduite par toujours plus de créativité et d'innovation, comme en témoigne ce rapport d'activité. En plus de montrer la mobilisation des agents et le rôle essentiel de la DGFiP, la crise a également exacerbé les défis auxquels nous faisons face. Il me semble, au vu des très bons chiffres des baromètres interrogeant nos usagers⁽¹⁾, que leur regard sur nos actions est plutôt bienveillant et a même évolué positivement avec la crise.

Mais 2021 a également été l'année de la relance de nos partenariats. Je pense aux coopérations avec la direction du Budget, sur la datavisualisation interactive de nos données, avec la SNCF pour le recouvrement des amendes, avec le ministère de la Justice sur la lutte contre la fraude, avec les URSSAF dans le cadre d'une feuille de route commune, aux nouvelles coopérations internationales, aux avancées avec la Banque de France sur les échanges de données, sans compter les hackathons et conventions signées au cours de l'année et les partenariats avec les instances locales ou décentralisées dans chaque département. Le contrat d'objectifs et de moyens, que j'ai signé en 2020 avec la secrétaire générale des ministères économiques et financiers et la directrice du Budget, premier du genre depuis la création de la DGFiP, a porté ses fruits. Il nous a à la fois servi de boussole en fixant les caps à suivre pour l'ensemble des métiers et aujourd'hui nous en mesurons les premiers résultats, très satisfaisants dans l'ensemble.

— **Quelle réalisation retiendrez-vous tout particulièrement ?**

Il est difficile, dans une administration d'une telle ampleur, aux missions si variées, de ne retenir qu'un chantier. Toutes nos réalisations sont complémentaires. Je crois néanmoins que l'on pourrait retenir la transformation de nos méthodes de travail. Le monde change à grande vitesse, et la DGFIP ne fait pas exception. Nous avons entamé en 2019 une grande réforme de notre réseau de proximité. Ainsi, en 2021, 21 services, soit près de 500 emplois, ont été transférés des grandes villes vers des communes de taille moyenne. Des centaines de conseillers aux décideurs locaux ont été déployées sur tout le territoire, nos points de contact avec nos usagers et en partenariat avec France services ont fortement augmenté, et notre réseau comptable a évolué avec la mise en place des services de gestion comptable. Durant ces deux années particulières, humainement et professionnellement, chacune et chacun s'est mobilisé malgré le contexte difficile.

En termes de management et de communication, nous avons fixé des rendez-vous quotidiens pour ne pas rompre le lien avec les équipes. Grâce à l'énergie de toutes et tous, aux formations proposées et aux 70 000 ordinateurs portables commandés, chacune et chacun a pu prendre part aux discussions. Ces habitudes perdurent même en sortie de crise. C'est pourquoi, aujourd'hui, la concertation s'inscrit au cœur de nos chantiers.

11 millions

**d'appels téléphoniques
en 2021**

Les organisations syndicales, avec qui j'échange régulièrement, jouent un rôle majeur dans cette conduite du changement. Nos échanges ont d'ailleurs abouti à la signature d'un accord collectif visant à reconnaître l'engagement des agents de la DGFIP dans les transformations de la Direction. Cela s'est traduit notamment par une mesure indemnitaire exceptionnelle, des mesures de promotion professionnelle et un fonds d'amélioration des conditions de vie au travail au plus près du terrain.

— **Dans les centres de contact, le top 3 des questions concerne l'impôt sur le revenu. Que peut-on en dire ?**

La déclaration de revenus, nous le voyons, reste un temps important dans la vie administrative des Français. Néanmoins, ces dernières années, notre travail a consisté à diminuer l'appréhension que pouvait comporter cette démarche en la simplifiant pour qu'elle coïncide avec le quotidien de nos concitoyens. D'ailleurs, les questions posées concernent davantage les changements de situation, les situations particulières ou encore le taux de prélèvement à la source que la démarche déclarative en elle-même. Quoi qu'il en soit, nous continuons de faire évoluer nos moyens de contact, avec une présence accrue sur l'ensemble du territoire mais aussi grâce aux canaux à distance. Nous travaillons avec le souci d'être toujours à l'écoute des préoccupations de tous les publics. Ainsi, en 2021, les centres de contact ont également répondu aux questions des entreprises au sujet notamment du dispositif du fonds de solidarité, en plus du reste.

Au final, notre réseau a renseigné plus de 11 millions d'usagers par téléphone, plus de 5 millions venus aux guichets sans rendez-vous pendant les campagnes, et traité pas moins de 24 millions de courriels, tous publics confondus.

Au sein de notre administration, nous nous engageons sur les grandes causes du service public.

— La fonction publique s'empare des notions d'attractivité et de marque employeur. Comment cela se manifeste-t-il à la DGFIP ?

La méconnaissance de nos métiers, en particulier chez les nouvelles générations, aux préoccupations pourtant proches des valeurs défendues par le service public, nous a poussés à nous interroger et à conduire des réflexions sur le sujet. C'est pourquoi j'ai souhaité inscrire, dès 2020, le sujet de l'attractivité de la DGFIP comme chantier majeur de notre contrat d'objectifs et de moyens.

Il s'agit d'abord de se faire connaître dans toutes nos dimensions. Nous avons lancé une communication ambitieuse sur la marque employeur Finances publiques, en appui des travaux ministériels. Elle se traduit notamment par une présence accrue sur les réseaux sociaux, et une refonte des supports de communication sur nos métiers et nos missions. En parallèle, nous signons sur l'ensemble du territoire des conventions avec le monde de l'enseignement supérieur.

Pour attirer de nouveaux talents, nous devons ensuite susciter des vocations. La participation dynamique de la DGFIP aux salons, nationaux et locaux, qui ont pu reprendre en 2021, a permis de valoriser auprès du public la diversité de nos missions, notre place centrale au cœur du service public et les perspectives de carrière que nous offrons à nos agents.

Il faut préciser que la DGFIP est un recruteur important : plus de 5 000 agents recrutés en 2021, comme en 2020, toutes voies de recrutement confondues.

Ce sujet représente un défi important et demande que nous agissions sur nos méthodes de recrutement mais aussi sur l'accompagnement et l'insertion des nouveaux agents dans les services. En 2021, nous avons diversifié nos voies d'accès, pour enrichir notre collectif de travail, avec des objectifs ambitieux de recrutement de contractuels, et d'accueil de jeunes en contrat d'apprentissage, de stages ou de volontariats de service civique.

Le sujet de l'attractivité dépasse, on le voit, la simple problématique du recrutement, il combine de nombreuses dimensions. C'est pour cette raison que nos engagements portent aussi sur nos conditions de vie au travail, les possibilités offertes en termes de mobilité, de formation ou encore de perspectives de carrières.

Les transformations actuelles, exacerbées par la crise sanitaire, ont montré l'importance de l'action publique. Nous devons saisir ce tournant, mais je suis très confiant car nous disposons d'une force collective considérable sur laquelle nous appuyer.

1 400

**apprentis et stagiaires accueillis
et formés dans nos services en 2021**



Au sein même de notre administration, nous continuons aussi de nous engager en matière de diversité en luttant contre les discriminations en favorisant l'égalité des chances pour l'accès aux emplois publics. La DGFIP s'est dotée d'un plan d'actions pour l'égalité professionnelle décliné en plus de 50 actions concrètes. Des référents Diversité-Egalité ont d'ailleurs été placés dans nos huit délégations.

Enfin, j'ajouterais un mot sur la démarche écoresponsable majeure que nous avons entamée, qui se traduit concrètement en 2021 par des rénovations thermiques de bâtiments publics ou la valorisation écologique des biens de l'administration, et aboutira à un bilan carbone dans les tout prochains mois afin d'engager une trajectoire de décarbonation.

— **Égalité, insertion, accessibilité... Où en est la DGFIP sur ces sujets aujourd'hui ?**

Ce sont des sujets majeurs car la DGFIP, je l'ai dit, est une administration qui ne cesse d'avancer. On parle beaucoup de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour les entreprises ; je dirais volontiers de la DGFIP qu'elle est une administration pleinement citoyenne avec des valeurs fortes.

Notre parc applicatif est régulièrement audité pour coller aux exigences en termes d'accessibilité numérique. Nous nous engageons dans la lutte contre l'illectronisme, et accompagnons les usagers les moins familiers avec les démarches en ligne. Les centres des Finances publiques disposent d'espaces équipés afin de leur permettre de réaliser leurs démarches, à l'aide des pas-à-pas ou avec l'assistance d'un agent ou d'un volontaire en service civique. Pour les personnes sourdes et malentendantes, la DGFIP a recours à un dispositif qui a permis plus de 4 500 échanges en 2021.

Les résultats des baromètres relatifs à la perception qu'ont les usagers des services publics témoignent de la très bonne image de la DGFIP cette année encore.

Près de 150
correspondants handicap
locaux (CHL) en fonction
dans chaque département

Bilan de l'année 2021*

La Direction générale des Finances publiques met son savoir-faire au service de l'intérêt général pour accompagner tous ses publics.

Au plus près des particuliers

13 000

buralistes proposent le paiement de proximité (20 buralistes pour 100 000 habitants)

2 700

communes où la DGFIP est présente (+ 35% par rapport à 2019)

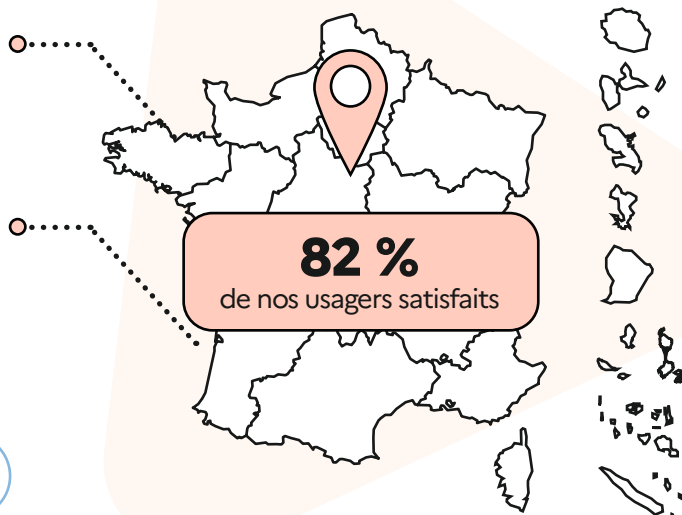
Nos services en ligne pour faciliter vos démarches

32 %
des dons déclarés en ligne

Déclarer mes dons en ligne

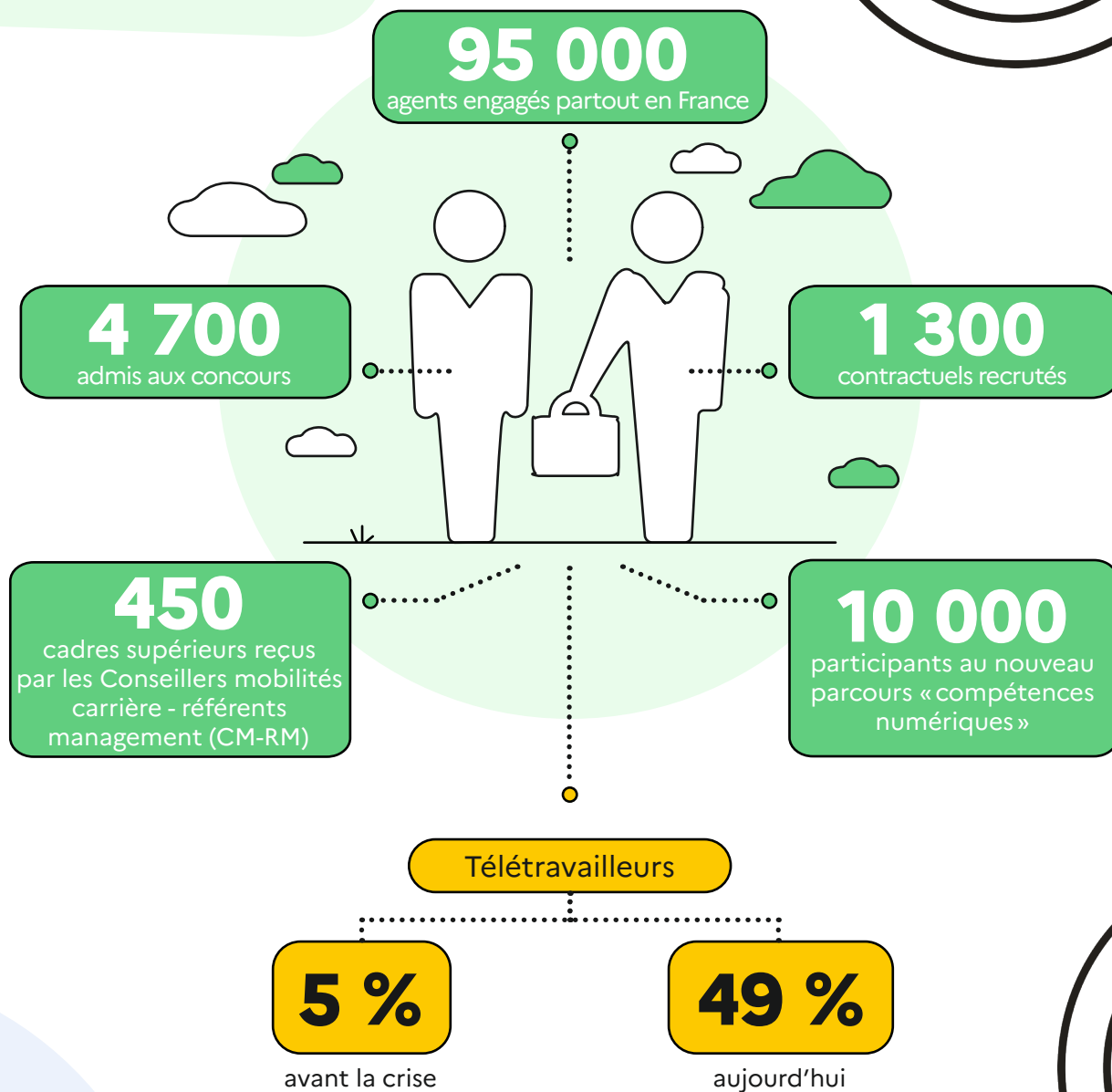
4,5 millions
de consultations

Gérer mes biens immobiliers

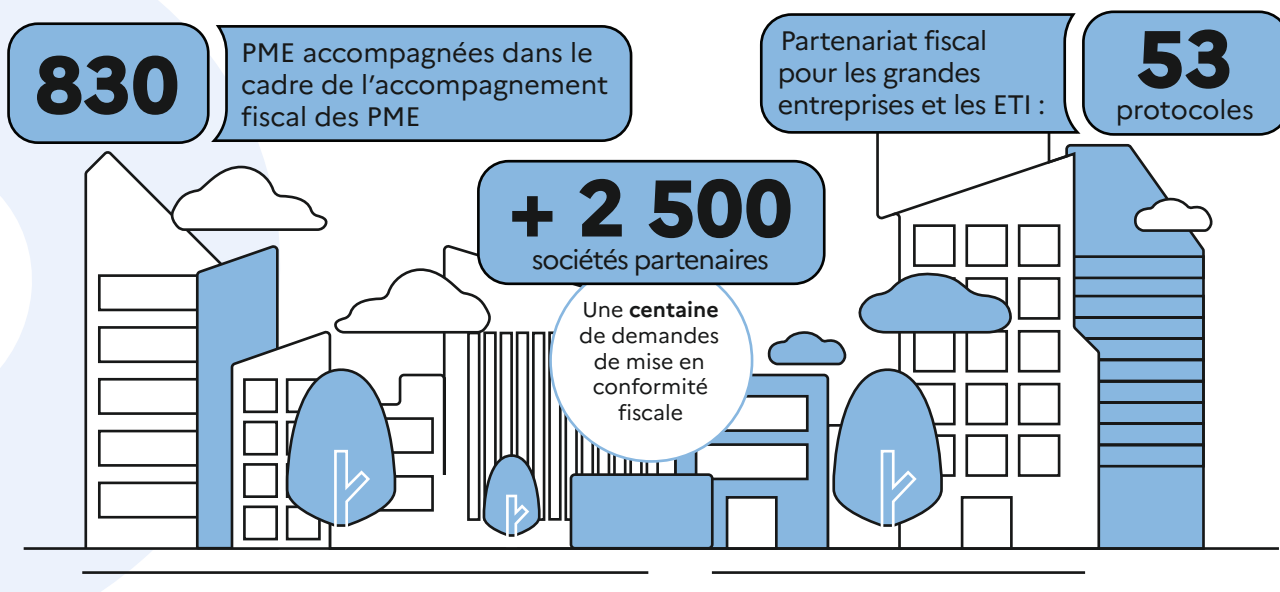


*Les chiffres ont été sélectionnés et arrondis. Pour retrouver l'intégralité des données de la DGFIP, consultez le cahier statistiques.

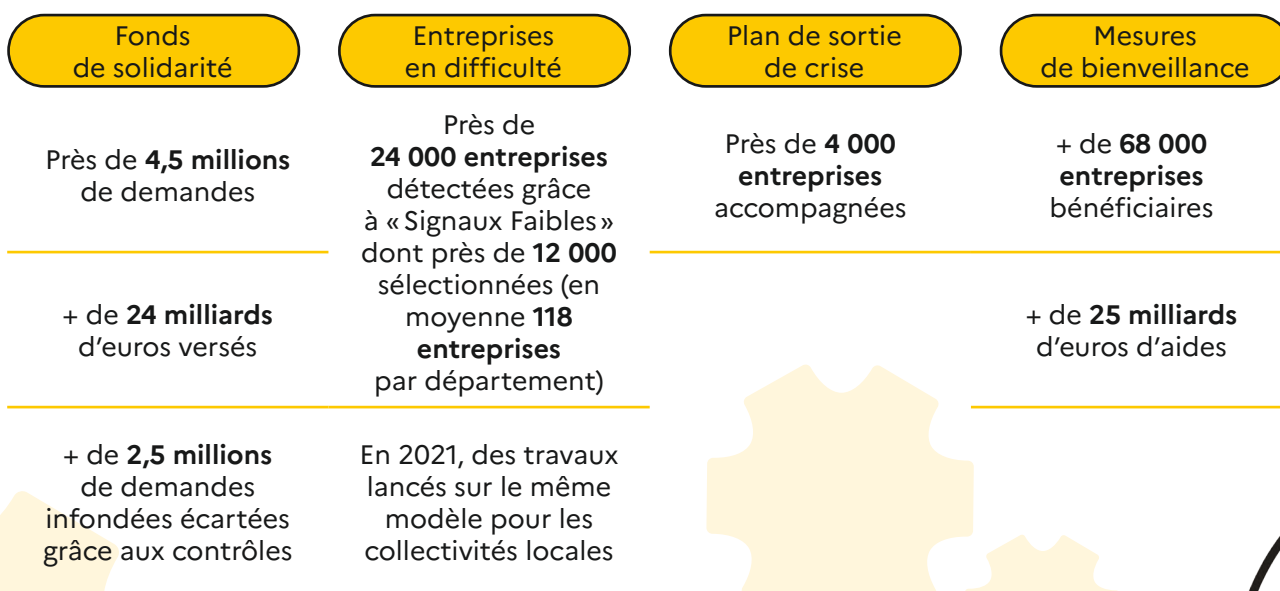
Nos **agents**, acteurs du changement



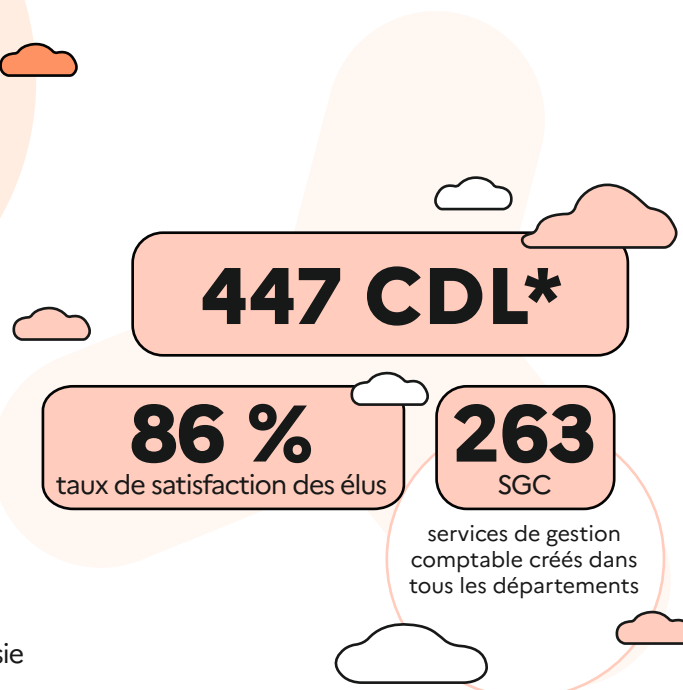
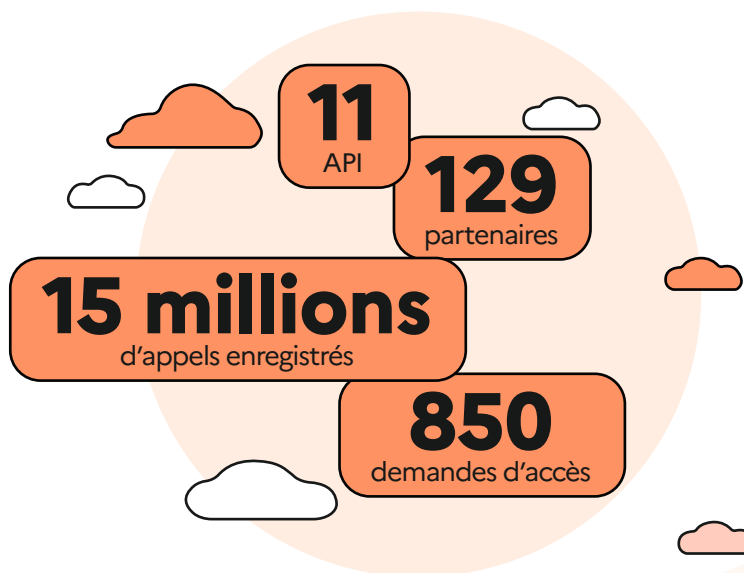
Un accompagnement pour les professionnels



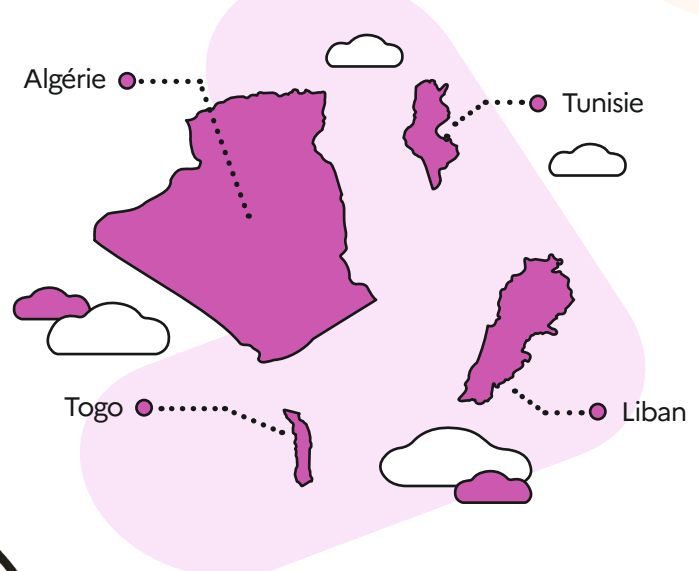
En 2021, face à la **crise**



Coopération et engagements pour nos **partenaires**



Nouvelles coopérations bilatérales



* Conseillers aux décideurs locaux

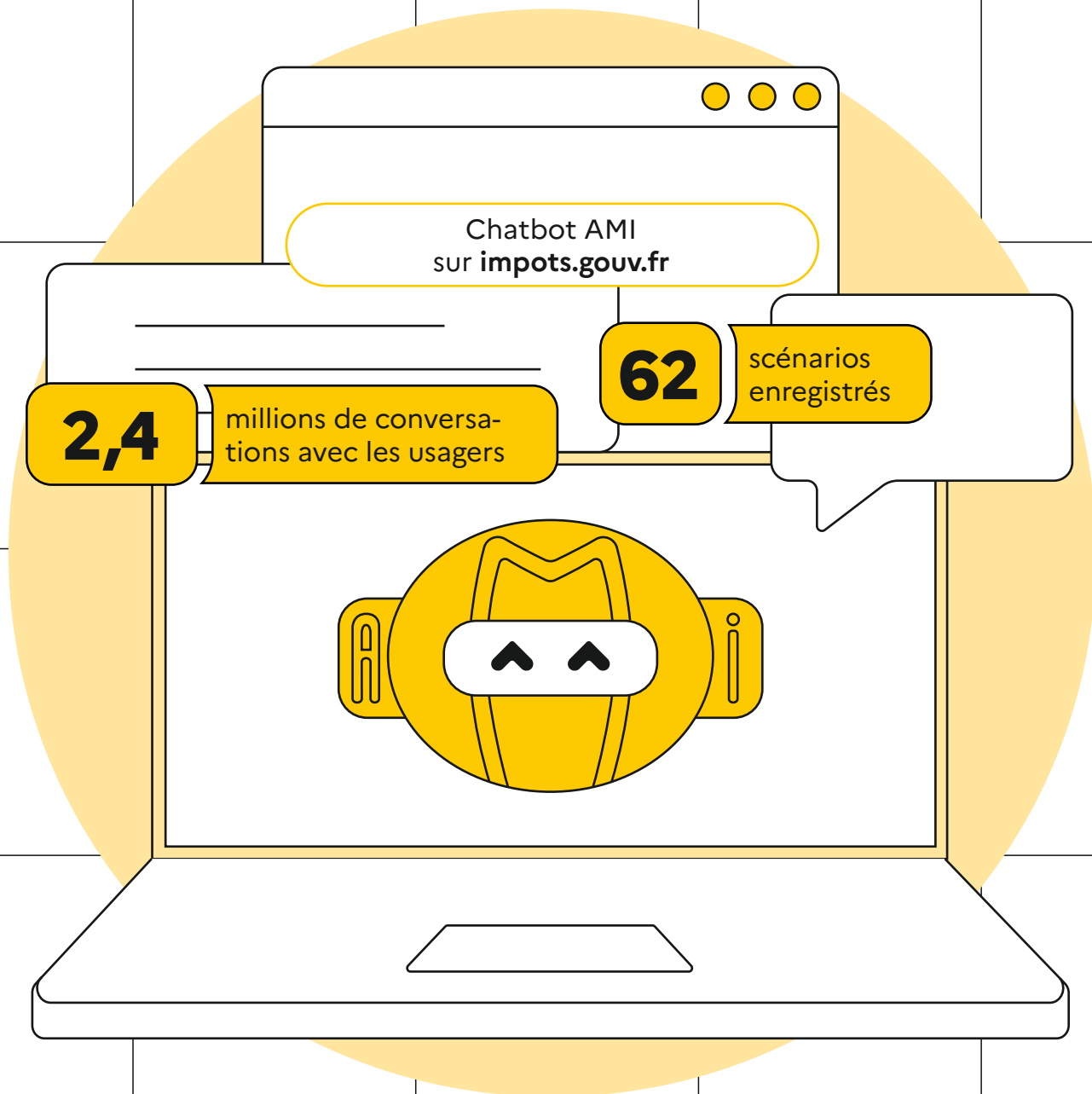
I Proximité

Améliorer la qualité des services publics et la relation de proximité avec les usagers

« La démarche, inédite, partenariale et pluriannuelle engagée par la DGFIP pour moderniser son réseau, rééquilibrer sa présence sur le territoire, rapprocher les services de ses publics, prend appui sur deux principes clés : la transparence, avec une large concertation et l'association de tous les acteurs, et la progressivité, dans sa conception comme sa mise en œuvre. »

Isabelle ROUX-TRESCASES

Directrice du projet Nouveau réseau de proximité



Renforcer notre proximité sur le terrain

Depuis trois ans, la DGFIP a engagé une démarche d'évolution progressive de son réseau, fruit d'une réflexion globale, concertée et prenant en compte l'attente forte de ses publics. Avec une présence renforcée dans les territoires, le réseau de la DGFIP apporte davantage de conseil et s'affirme en tant que partenaire local.

L'installation du nouveau réseau de proximité de la DGFIP (NRP) a pris de l'ampleur en 2021, permettant notamment d'accroître la présence des agents de la DGFIP sur le terrain. De nombreux lieux d'accueil de proximité ont vu le jour, qu'il s'agisse de permanences assurées par la DGFIP dans les communes ne disposant pas de centre des Finances publiques ou d'une présence dans les France services qui regroupent plusieurs administrations sur le même site. Pour que les usagers puissent localiser les lieux d'accueil les plus proches de chez eux, une carte interactive est disponible en ligne sur impots.gouv.fr. En 2021, 2 672 communes bénéficient d'une présence de la DGFIP, contre 1 977 en 2019, soit une hausse de 35 %, au-delà de la cible fixée.

Pour améliorer la qualité de l'aide qu'elle apporte aux collectivités, notamment aux plus petites, la DGFIP a déployé de nouveaux conseillers, nommés **conseillers aux décideurs locaux (CDL)**. Ces cadres de proximité proposent aux élus et aux gestionnaires locaux un accompagnement et une aide à la décision adaptés et personnalisés, essentiellement sur des problématiques fiscales, comptables et financières. **447 CDL étaient en activité fin 2021. Le taux de satisfaction des élus concernant leurs prestations atteignait 86 % fin 2021.**



447

**conseillers aux
décideurs locaux**



2 672

**communes bénéficient
de la présence de la DGFIP**



Le paiement de proximité est désormais possible chez 13 000 buralistes, représentant la moitié de la profession, répartis dans toute la France, mais surtout dans les zones rurales. Ils permettent désormais aux usagers de régler près de chez eux, sur des horaires d'ouverture très larges, avec tous les moyens de paiement, y compris en espèces, les impôts, amendes et factures des services publics locaux.

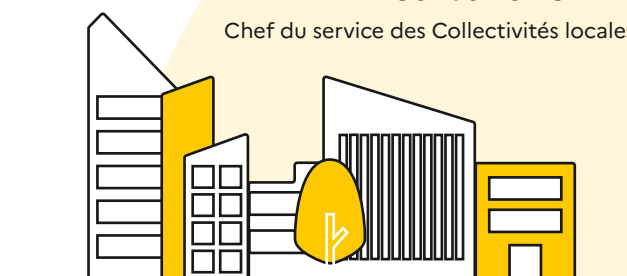
La réorganisation de la DGFIP a permis aussi de relocaliser des emplois en dehors des grandes métropoles. En 2021, 21 services, représentant près de 500 emplois, ont été transférés des grandes villes vers des communes de taille moyenne. La création de ces services résulte pour l'essentiel de nouveaux modèles d'organisation, comme le service national de l'enregistrement, installé à Roanne le 1^{er} mars 2021, le pôle TVA commerce en ligne, établi à Noyon le 1^{er} avril 2021, et les nouveaux centres de contact pour les entreprises et les amendes.

263 services de gestion comptables (SGC), chargés de l'exercice des missions réglementaires dévolues aux comptables publics et permettant de gagner en efficacité, notamment en termes de délais de paiement, ont été créés fin 2021 dans tous les départements, soit plus de la moitié des 522 SGC prévus en 2023.

« Être plus et mieux présent suppose de conjuguer les évolutions nécessaires de la DGFIP et les besoins des collectivités et des citoyennes et citoyens. »

Guillaume **ROBERT**

Chef du service des Collectivités locales



Se rendre toujours plus accessible pour gagner en efficacité

Les deux premiers centres de contact des professionnels ont ouvert en 2021. D'ici 2024, dix centres de contact des professionnels (CC Pros) seront installés. Dotés d'effectifs de 35 à 50 agents, ils prendront en charge l'accueil à distance de l'ensemble des services des impôts des entreprises (SIE) d'un ou plusieurs départements. Fin 2021, à titre expérimental, l'accueil à distance des usagers professionnels du département du Rhône a commencé à être transféré au CC Pros de Lons-Le-Saunier et celui des départements de la Gironde et de la Haute-Garonne à celui de Pau. En fonction des enseignements qui en seront tirés, les conditions de déploiement des huit autres CC Pros prévus à partir de septembre 2022 seront ajustées.

La DGFIP montre sa mobilisation au service des usagers en participant au programme Services Publics+. Ce programme d'amélioration continue des services publics fixe neuf engagements pour répondre aux attentes prioritaires des Français, parmi lesquels une plus grande rapidité dans le traitement des demandes, une simplification des démarches, des services publics plus joignables et un suivi plus personnalisé des dossiers.

Pour réduire significativement le nombre de demandes de renseignements à traiter par les services de publicité foncière (SPF) et les services de publicité foncière et d'enregistrement (SPFE), **l'accès des notaires au fichier immobilier a été déployé** avec succès dans quatre départements (Sarthe, Haute-Garonne, Haute-Loire et Cantal) depuis le 5 octobre 2021, avec l'objectif de réduire de 70 % la charge de ces services. Il sera étendu en 2022 à 56 départements et à tout le territoire en 2023.

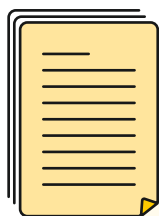
9

c'est le nombre d'engagements fixés dans le cadre du programme Services Publics+ auquel la DGFIP participe.



5

millions d'utilisateurs aux guichets pendant les campagnes (déclaration et avis d'impôts)



3,1

millions de téléchargements de l'application impots.gouv

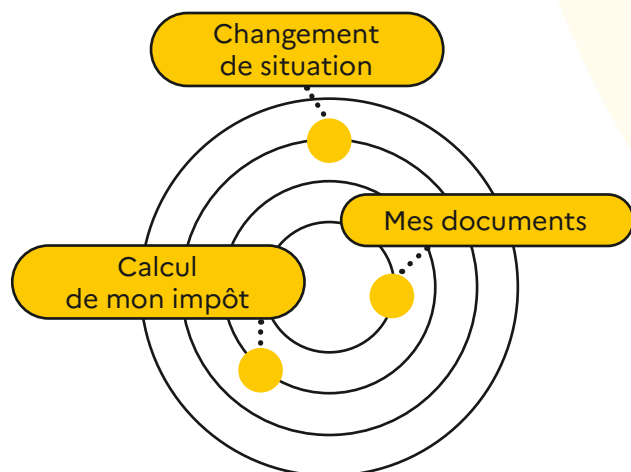


24

millions de courriels reçus

La création d'un assistant virtuel dans le cadre de la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu montre la volonté de la DGFIP d'innover afin d'accompagner davantage les usagers dans leurs démarches. Cet assistant virtuel baptisé « Assistant messagerie impôts » (AMI), qui apparaît une fois l'utilisateur connecté à sa messagerie sécurisée, permet notamment de l'orienter vers le bon formulaire et d'apporter des réponses à ses questions simples sur la fiscalité.

Top 3 des requêtes :



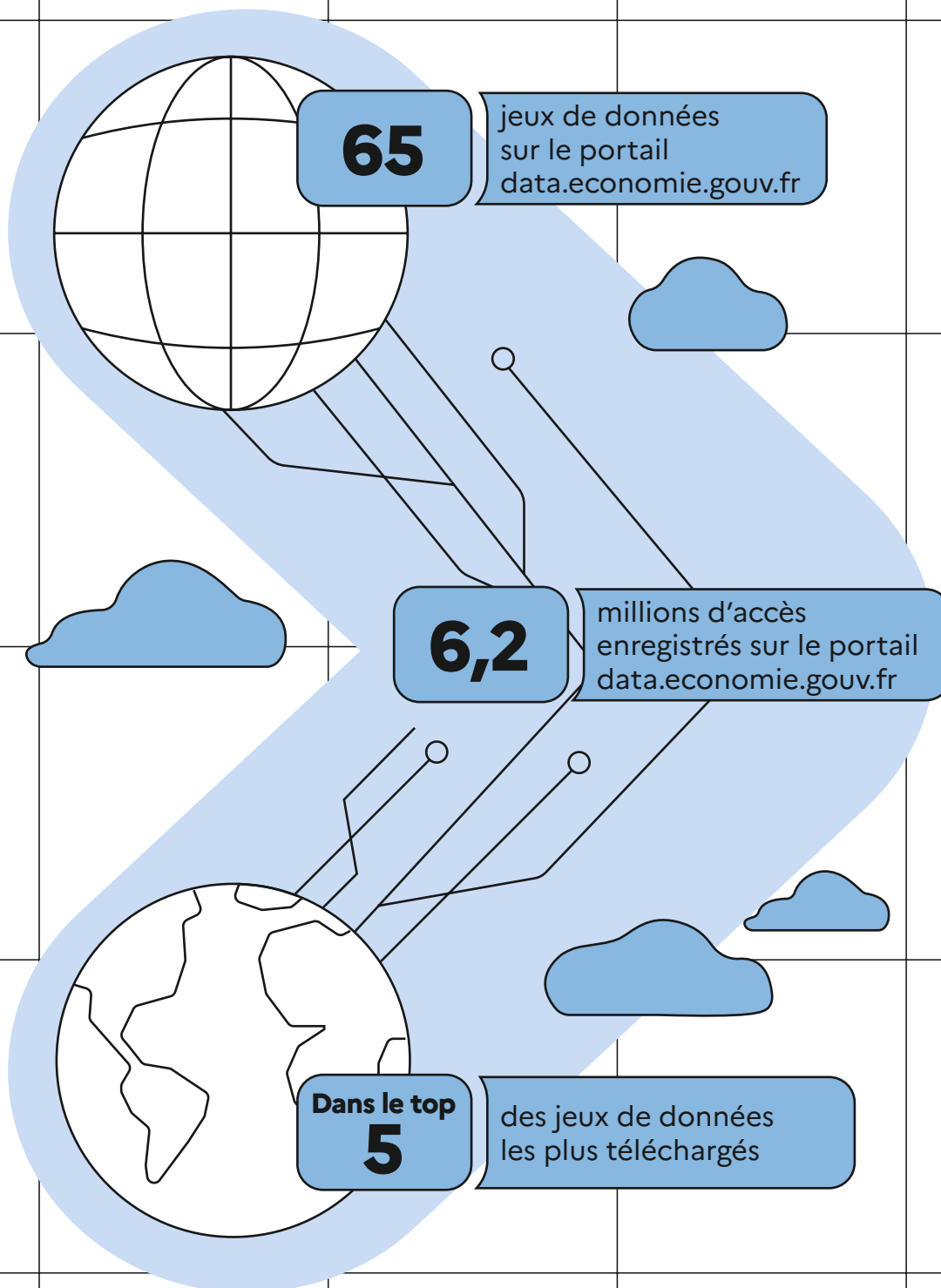
Transformation numérique

Innover au service des agents, des usagers et des partenaires

« Notre approche centrée sur l'utilisateur est le fil rouge de notre action. L'utilisateur, c'est le contribuable, c'est l'utilisateur du service public, c'est le collègue d'une autre administration et c'est chacun de nous. Le numérique de demain doit avant tout répondre à son besoin et être accessible à toutes les situations. Nous serons là pour accompagner projets et métiers dans cette transformation de conception et d'approche. »

Gilles TAUZIN

Délégué à la transformation numérique



Poursuivre la dynamique de la transformation numérique



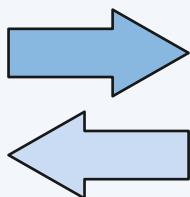
La Fabrique numérique

La délégation à la transformation numérique créée début 2021 a mis en place un laboratoire d'expérimentation, la Fabrique numérique, incubateur dédié aux agents de la DGFIP qui souhaitent développer de nouveaux services publics numériques. Deux projets de « Startup d'État et de Territoire » ont été sélectionnés en 2021. Le premier projet lauréat consiste en un panel d'outils visuels, dynamiques et simples d'utilisation destinés à aider les conseillers aux décideurs locaux à accompagner les petites collectivités dans le montage de leurs projets d'investissement. Le second projet lauréat vise à créer un nouvel applicatif pour faciliter le recouvrement de la taxe de séjour en fiabilisant et mutualisant les données de location de meublés de tourisme.

La création d'un lac de données

La constitution d'un lac de données a été engagée en 2021. Cet entrepôt informatique, comprenant à terme l'ensemble des données de la DGFIP, doit permettre d'optimiser leur exploitation grâce à un accès facilité, centralisé et sécurisé. Il sera progressivement alimenté par les données issues des différentes applications informatiques de la DGFIP, ce qui élargira les possibilités de valorisation et de croisement. Ainsi, les premiers travaux concernant les opérations immobilières ont permis d'identifier des opérations sous ou sur-évaluées et de rappeler plus de 2,7 millions d'euros.

Accroître le recours à l'intelligence artificielle



50 %

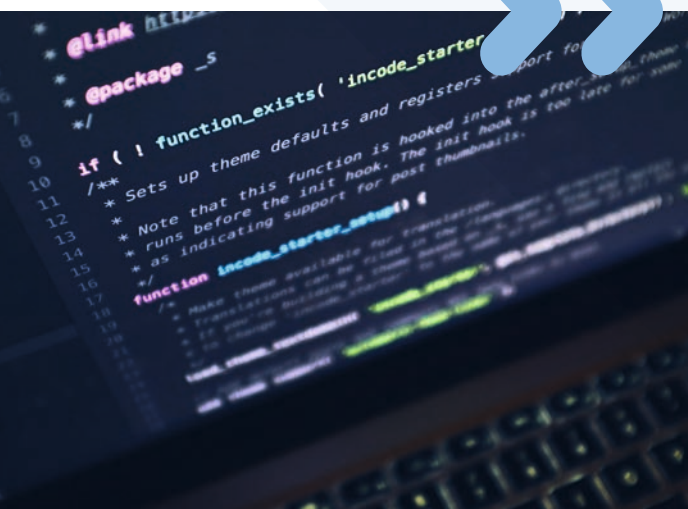
c'est le taux de traitement automatique moyen des virements bancaires reçus

Les assistants digitaux amendes

Le recours à des assistants digitaux (AD) libère les services de tâches chronophages et répétitives, et offre la possibilité aux agents de se concentrer sur des missions où leur expertise sera mieux valorisée. Depuis mars 2021, le déploiement d'AD dans le réseau de recouvrement des amendes a permis de traiter automatiquement l'imputation comptable des virements bancaires reçus, et aux agents d'améliorer les résultats du recouvrement forcé grâce à l'intensification des poursuites. Les résultats enregistrés depuis la mise en service sont très positifs : le taux de traitement des virements bancaires reçus par la DGFIP est supérieur à 50 % en moyenne, avec des pics pouvant dépasser 90 % des virements reçus pour certains postes comptables.

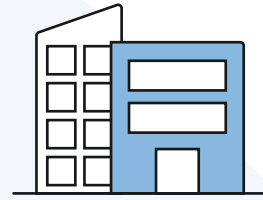
L'assistance aux centres de contact

En 2021, la DGFIP a commencé à utiliser l'intelligence artificielle pour aider les agents des centres de contact à répondre aux courriels des usagers portant sur des difficultés de paiement. Dans ce cadre, elle a engagé une modernisation de la base de réponses type, et l'ouverture de l'accès à toute la documentation DGFIP via un moteur de recherche.



Nous n'avons cessé, au cours de cette année encore, d'apporter le soutien nécessaire à tous les secteurs en difficulté.

Jérôme FURNEL



23 227

entreprises détectées
grâce à « Signaux Faibles »

Le projet « Signaux Faibles » : une aide à la détection des entreprises en difficulté

Ce projet numérique interministériel repose sur un algorithme qui cible les fragilités des entreprises afin de mettre en place des actions d'accompagnement le plus en amont possible. Les premières listes d'entreprises détectées selon cette méthode ont été transmises fin octobre 2021 aux secrétaires permanents des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et aux membres du partenariat « Signaux Faibles », via une application dédiée.

Ainsi, 23 227 entreprises ont été détectées. Parmi elles, 11 952 ont été sélectionnées (soit en moyenne 118 entreprises par département) afin d'être contactées par l'un des partenaires, après analyse et en coordination avec le secrétaire permanent du CODEFI.



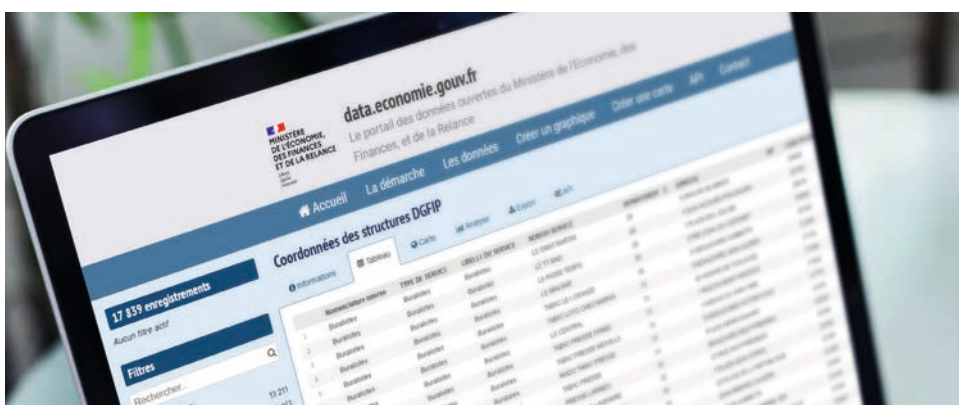
Signaux Faibles

Mieux cibler les interventions en remédiation de l'État vers les entreprises en difficulté

Produit en accélération



Rénover notre système d'information



11

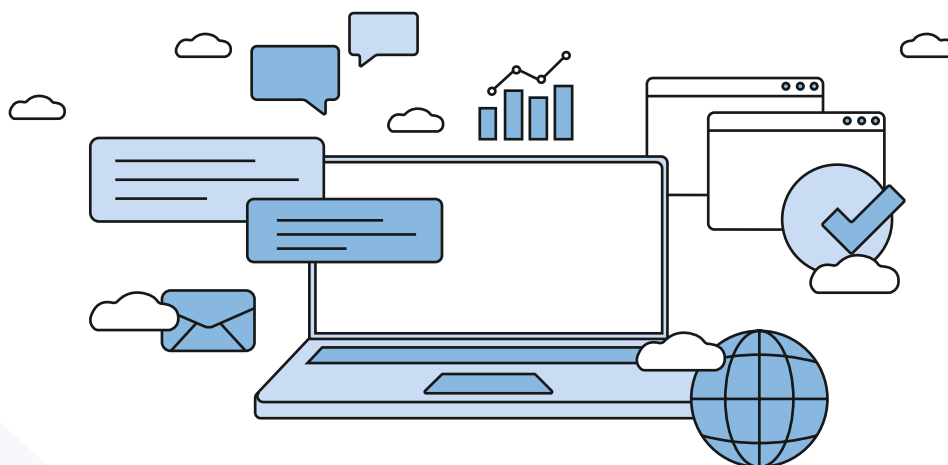
API déployées
par la DGFIP

L'élargissement de la valorisation des données avec la création de l'infrastructure "big data" et le développement des échanges API (Interface de programmation applicative)

La DGFIP publie en ligne les codes sources de ses principales applications informatiques ainsi que les données produites ou collectées par ses services, conformément à la loi pour la République numérique. Ainsi, depuis le 20 juillet 2021, elle met à disposition des usagers 65 jeux de données sur le portail data.economie.gouv.fr et 7 codes sources sur le portail impots.gouv.fr. Cette ouverture de ses données se fait dans le respect du secret fiscal et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Elle s'appuie sur une infrastructure « big data » qui s'articule autour de quatre composantes essentielles permettant

de collecter, stocker, analyser et visualiser les données traitées. Les jeux de données de la DGFIP font partie des plus téléchargés (les cinq jeux du top 5), de ceux qui ont fait l'objet du plus grand nombre d'appels via API (quatre jeux dans le top 5) et des plus populaires (trois jeux dans le top 5). En 2021, 6,2 millions d'accès aux données DGFIP ont été enregistrés sur le site data.economie.gouv.fr.

L'usage des API, outils informatiques qui permettent à un site internet ou à un logiciel de communiquer avec un autre ordinateur et d'échanger des données de façon automatique, normalisée et sécurisée, s'est développé en 2021. Ainsi, la DGFIP a déployé 11 API, dont 3 publiques et communique avec 129 partenaires. En 2021, la DGFIP a enregistré 850 demandes d'accès et 15 millions d'appels.



La DGFIP de nouveau lauréate en 2021 du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)

Trois projets de la DGFIP ont été retenus en 2021 pour un financement par le Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), pour un total de 25,2 millions d'euros :

- « **Facturation électronique** », vise à créer un portail public de facturation permettant la transmission des données de transaction au système d'information de la DGFIP ;
- « **Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme** », offre la possibilité de déclarer en ligne simultanément les informations foncières et les informations d'urbanisme ;
- « **Développements informatiques visant à permettre l'unification du recouvrement fiscal** ». La DGFIP devient l'interlocuteur unique des entreprises en matière fiscale pour la majorité de leurs impositions et de façon systématiquement dématérialisée.



L'équipe direction de projet
« Facturation électronique »

Le Fonds pour la transformation de l'action publique

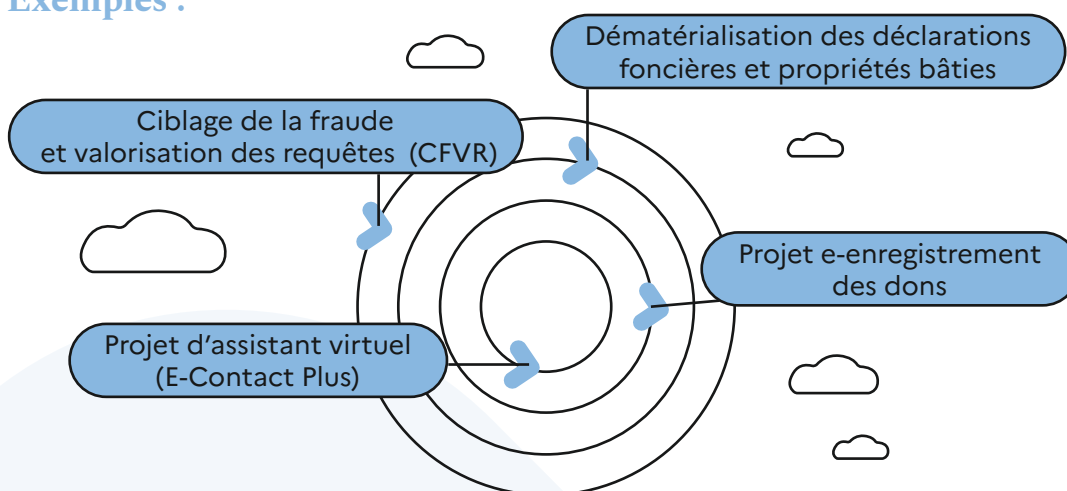
700
millions d'euros
d'enveloppe initiale
2017 et 2021



111
millions d'euros
pour financer les
14 projets lauréats
de la DGFIP



Exemples :



En 2021 :



3
projets retenus



25,2
millions d'euros

Agents et carrières

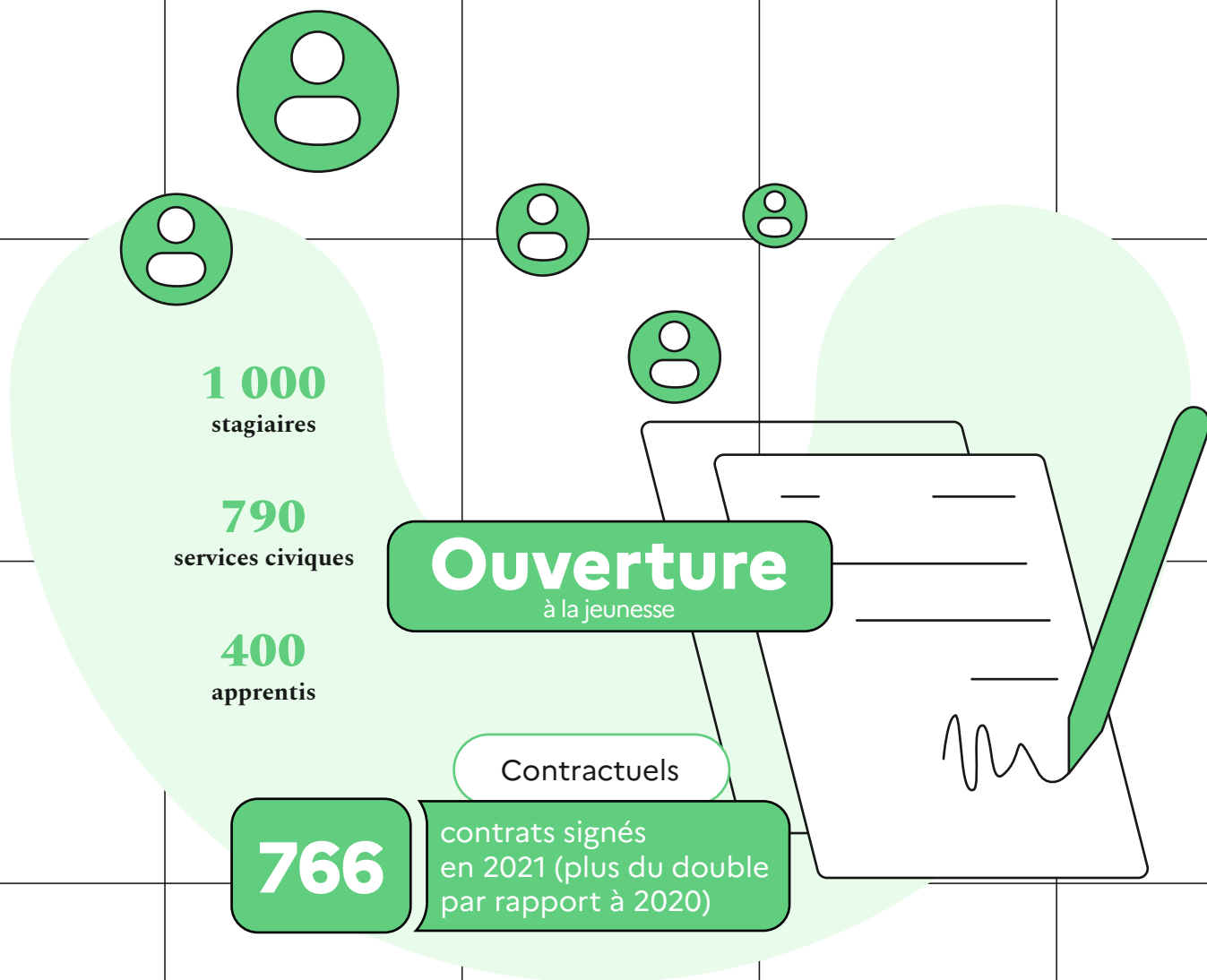
Garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail motivantes et de qualité

« La formation professionnelle aux Finances publiques est une longue chaîne de savoirs partagés et de mobilisation de femmes et d'hommes engagés pour l'exercice de nos missions. La crise a créé de l'urgence, mais elle est surtout un formidable creuset d'opportunités. »

Yannick GIRAULT

Directeur de l'École nationale des Finances publiques







Renforcer notre attractivité

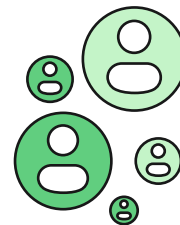
La DGFiP engage des travaux sur la formation et ses modes de recrutement. L'objectif ? Faire connaître et rendre attractif les métiers variés qu'elle a à offrir.



+ de 50
familles
de métiers



22
concours
et examens



120 000
stagiaires
en formation



Mieux mettre en valeur la DGFIP en tant qu'employeur

Le développement de la marque employeur DGFIP permet de faire ressortir ses atouts comme la diversité de ses métiers, son implantation territoriale forte, les opportunités d'évolution de carrière et des conditions de travail de qualité. Dans cet objectif, de nombreuses actions de communication numériques ont été organisées avant la période d'inscription aux principaux concours, et de nouvelles conventions ont été signées avec le monde de l'enseignement supérieur. L'impact des campagnes menées est fort : la campagne de recrutement des contractuels a par exemple été vue 800 000 fois sur Facebook et 65 000 fois sur LinkedIn, et chaque portrait de stagiaires ou d'apprentis compte entre 5 000 et 40 000 vues.



Mars 2021 : signature de la charte JamaisSansElles

La DGFIP a signé la charte JamaisSansElles en faveur de la mixité femmes-hommes. À ce jour, l'appel rassemble 1 000 signataires dans vingt pays, dix chartes d'entreprises et d'administrations, 630 000 engagements sur les réseaux sociaux et trente événements labellisés.

Le développement du télétravail

Le télétravail s'étant développé massivement à la DGFIP durant la crise sanitaire, la DGFIP a ouvert à ses agents, à compter de mi-juin 2021, de nouvelles possibilités de télétravail en assouplissant de manière significative ses modalités de mise en œuvre. De plus, depuis l'accord cadre du 13 juillet 2021, ils peuvent bénéficier d'une allocation contribuant aux frais engagés par l'agent à ce titre (« forfait télétravail »). Alors que le taux de télétravailleurs s'établissait aux alentours de 5 % avant la crise, fin 2021, environ 49 % d'agents ont demandé à télétravailler à titre pérenne.

Signature d'un accord sur la reconnaissance de l'engagement des agents dans les transformations

Cet accord signé en octobre 2021, prévoit notamment la création d'un fonds de 10 millions d'euros pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents.

Consolider et diversifier les compétences

Former les agents au numérique

L'acculturation des agents à la transformation numérique a été favorisée à travers des webinaires (intelligence artificielle, incubation des startups...), l'organisation d'une trentaine d'événements sur tout le territoire dans le cadre du « Mois de l'innovation publique » et l'introduction de conférences dédiées à la transformation numérique dans chaque cycle de formation initiale. En outre, en 2021, 10 000 agents ont suivi le parcours apprenant « compétences numériques », qui vise à évaluer les acquis des agents dans le domaine du numérique et à les accompagner dans des formations adaptées.

6 octobre 2021

Convention de partenariat entre les DDFiP de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne avec l'Université de Limoges

22 octobre 2021

Convention de partenariat entre la DRFiP du Rhône et l'Université Lyon III

25 novembre 2021

Partenariat entre le centre des concours de Lille, la DRFiP et la DISI Nord au salon de l'Étudiant de l'Université de Valenciennes



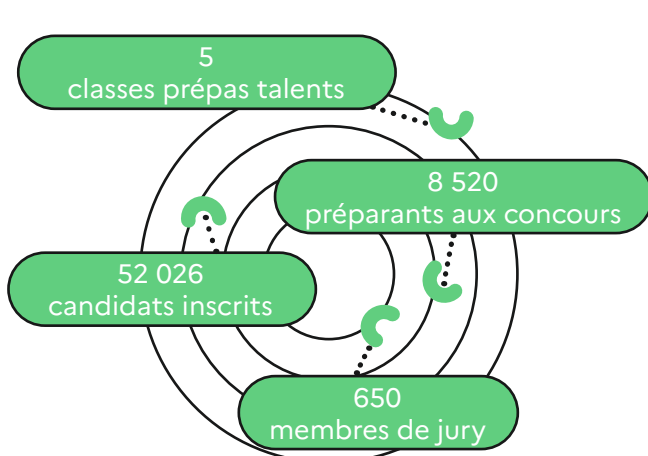
L'accompagnement et la formation des cadres de la DGFIP

Des conseillers mobilité carrière – référents management (CMC-RM) ont été implantés au sein des huit délégations du directeur général pour échanger avec les cadres supérieurs. Les cadres supérieurs peuvent bénéficier de coachings individuels, d'ateliers participatifs managériaux et de formations en gestion. En outre, pour aider les chefs de service à mener à bien les transformations issues des réformes en cours, un parcours d'accompagnement spécifique a été élaboré. En 2021, les conseillers mobilité carrière – référents management ont reçu plus de 450 cadres supérieurs pour échanger avec eux de façon confidentielle sur des sujets de carrière, de sélection ou de mobilité.

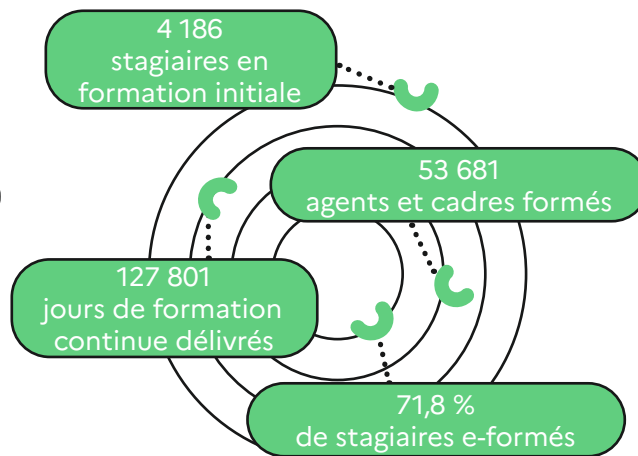
L'École nationale des Finances publiques

La DGFIP dispose de son propre réseau d'écoles, chargé de la gestion des concours et de leurs préparations, l'organisation des formations statutaires et tout au long de la carrière des agents, ou encore de la production documentaire à vocation pédagogique.

Les concours



Les formations



IV. Simplification des démarches

Moderniser et simplifier la gestion fiscale tout en facilitant l'accès aux usages numériques

« Nous mesurons les enjeux vis-à-vis des usagers, qui attendent légitimement que la DGFIP soit au rendez-vous en matière de qualité de service, de simplification et d'amélioration de nos outils numériques. Toutes les réformes que nous avons portées contribuent à profondément changer certaines des habitudes de nos concitoyens. Elles doivent donc être expliquées et accompagnées pour leur permettre d'en bénéficier pleinement. »

Olivier TOUVENIN

Chef du service de la gestion fiscale

2020

Suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers

2021

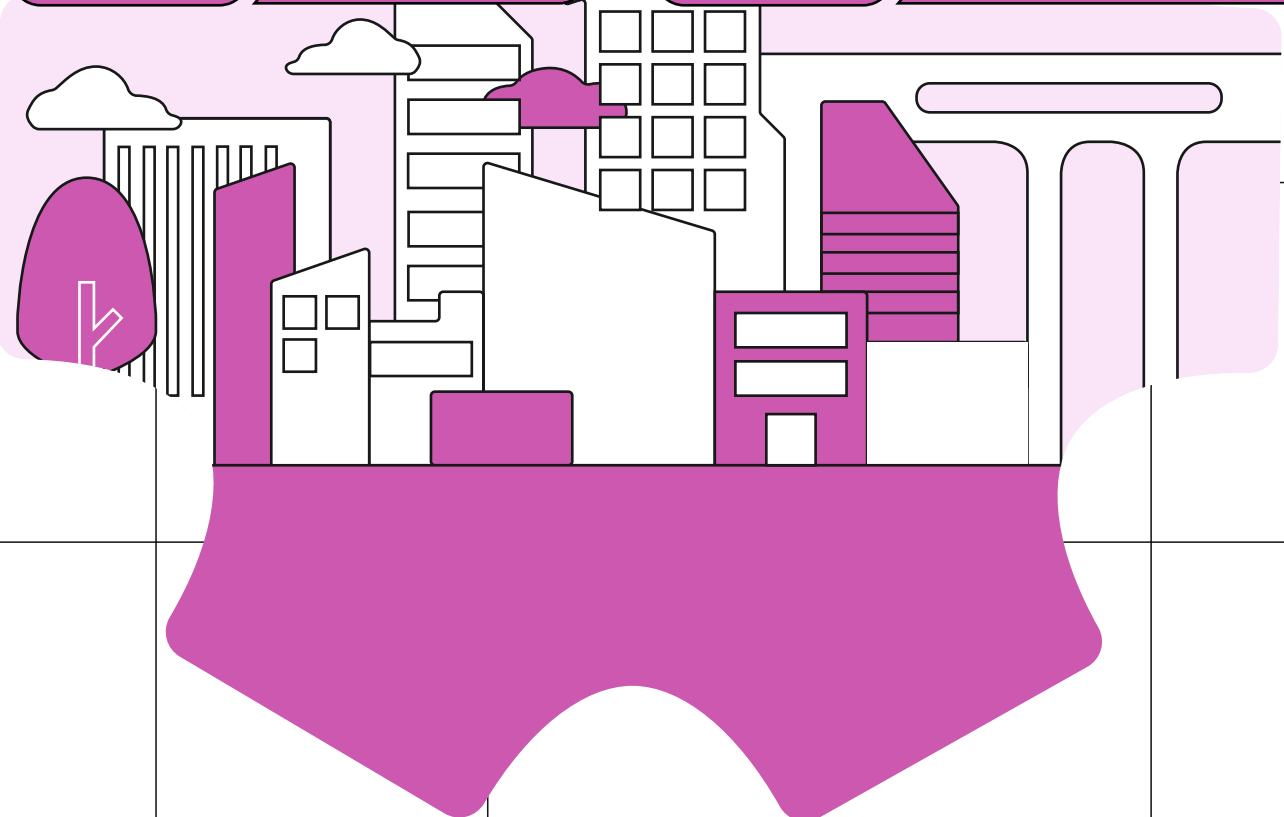
- 30 % de taxe d'habitation pour les 20 % de foyers restants

2022

- 65 % de taxe d'habitation pour les foyers restants

2023

Aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale



Rénover le recouvrement de l'impôt

Dans le sillage de la mise en place du prélèvement à la source et de la réforme de la taxe d'habitation, la DGFIP poursuit les chantiers de simplification et de modernisation des démarches, dont certains sont détaillés ici.

Expérimentation du projet du Foncier innovant et nouveau plan cadastral

Le projet du Foncier innovant vise à détecter sur les photographies aériennes de l'IGN, à l'aide d'algorithmes, les piscines et autres bâtis qui devraient être assujettis aux impôts directs locaux. Une expérimentation a été lancée en octobre 2021 dans neuf départements pour détecter des piscines non imposées à la taxe foncière. Ce projet permettra aussi d'améliorer la fiabilité des bases de la fiscalité directe locale et de faciliter la représentation sur le plan cadastral des bâtiments et des piscines à partir des vues aériennes.

La Représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU), nouveau plan cadastral, actuellement expérimentée dans cinq départements, a vocation à élaborer un nouveau plan cadastral assurant un continuum géographique entre les feuilles du plan cadastral, en vue d'obtenir un plan continu à l'échelle du département. Les travaux sont menés conjointement entre la DGFIP et l'IGN.

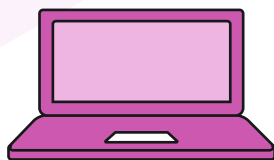
Ouverture du service Gérer mes biens immobiliers sur impots.gouv.fr

Depuis le 2 août 2021, tout usager propriétaire, qu'il soit particulier ou professionnel, peut consulter l'ensemble de ses biens immobiliers sur le territoire ainsi que leurs caractéristiques. À terme, ce service permettra de dématérialiser les déclarations foncières, de liquider les taxes d'urbanisme, de déclarer l'occupant des locaux d'habitation ou encore de collecter auprès des propriétaires, dans le cadre de la révision des valeurs locatives, les loyers des locaux d'habitation mis en location.

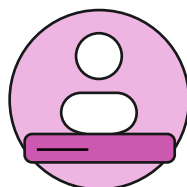
La TVA pétrole, la taxe générale sur les activités polluantes et la première déclaration de la taxe à l'essieu ont été transférées à la DGFIP au cours de l'exercice 2021.



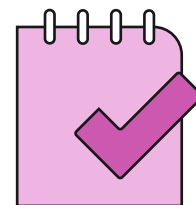
Dématérialiser 100 % des démarches



283,4
millions de visites
sur le site impots.gouv.fr



37,9
millions d'espaces
particuliers créés



34,1
millions de déclarations
de revenus en ligne
ou automatiques

La mise en œuvre de la facturation électronique

Dans le prolongement du rapport « La TVA à l'ère du digital » remis au Parlement en novembre 2020, ce chantier doit notamment permettre de lutter contre la fraude à la TVA. La DGFIP a créé à cet effet une direction de projet dédiée. Une ordonnance a généralisé la facturation électronique pour les transactions entre assujettis à la TVA dans le cadre de la transmission des données de transaction à l'administration fiscale. Enfin, pour sensibiliser les entreprises, une concertation s'est déroulée au second semestre 2021, et un espace dédié a été créé sur impots.gouv.fr.

Déploiement du service de déclaration de dons en ligne

Un nouveau service de déclaration de dons en ligne (« e-enregistrement ») a commencé à être déployé fin juin 2021 pour les déclarations de dons non payantes et en octobre pour les déclarations payantes. Ce service a permis d'absorber l'impact pour les services de la DGFIP de la hausse du nombre total de déclarations de dons par rapport aux années précédentes. Les premiers résultats constatés sur le service de déclaration des dons en ligne se sont révélés très positifs avec un taux de dématérialisation en augmentation constante et un taux global de 31,1 % sur l'année 2021.



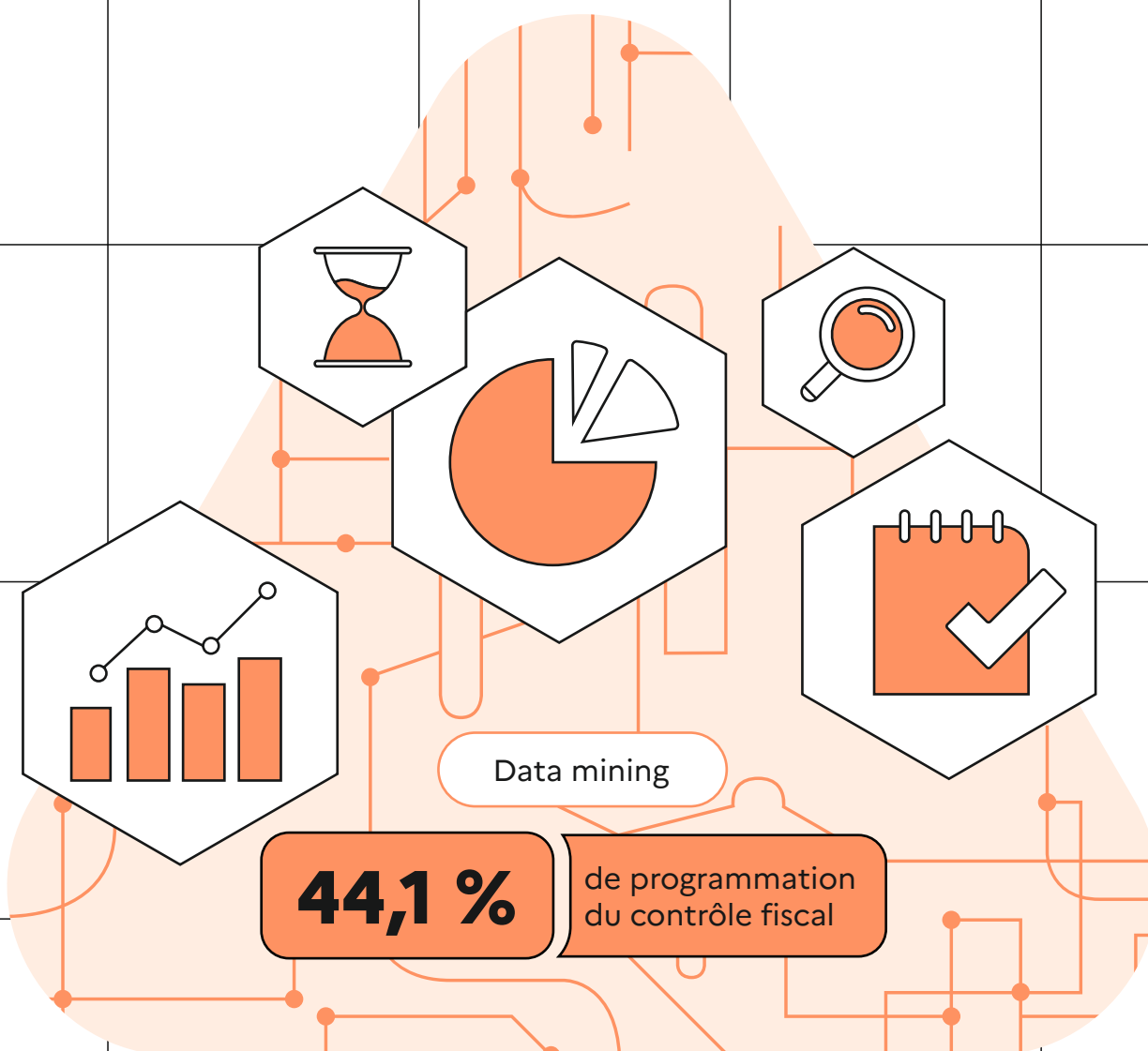
Relation de confiance et lutte contre la fraude

Accompagner la nouvelle relation de confiance, faciliter l'application du droit fiscal et lutter contre la fraude

« La politique en matière de contrôle fiscal repose désormais sur deux piliers. La DGFIP accompagne les contribuables de bonne foi qui commettraient ou pourraient commettre une erreur et ne les sanctionne pas. En amont, elle leur assure la meilleure sécurité juridique. Le corollaire est une sévérité accrue à l'égard des fraudeurs, avec le renforcement des sanctions. »

Frédéric IANNUCCI

Chef du Service de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal



Renforcer la relation de confiance avec nos usagers

La relation de confiance, repose sur un engagement réciproque entre l'entreprise et la DGFIP, de transparence, de célérité, de compréhension et de dialogue de bonne foi.

L'établissement d'une relation de confiance avec les contribuables est un objectif central de la DGFIP. Il a été engagé via deux outils, l'accompagnement fiscal personnalisé pour les PME et le partenariat fiscal dédié pour les grandes entreprises et les ETI.

L'accompagnement fiscal personnalisé pour les PME a nettement progressé : plus de 827 PME ont été accompagnées dans ce cadre. Par ailleurs, dix nouveaux groupes sont entrés dans le partenariat fiscal dédié aux grandes entreprises et ETI, portant à 53 le nombre de protocoles signés fin 2021, représentant ainsi plus de 2 500 sociétés partenaires.

Par ailleurs, la DGFIP propose désormais une offre de sécurité juridique, en amont des contrôles, sous la forme de rescrits, au moyen desquels l'administration communique au contribuable

son interprétation des textes fiscaux au regard de sa situation, qui lui est par la suite opposable. Quelque 20 000 rescrits ont été délivrés en 2021, plus de 80 % des demandes ayant été traitées en moins de trois mois (93 % pour les rescrits généraux).

Depuis janvier 2021, les entreprises peuvent confier à un prestataire un contrôle préventif, l'examen de conformité fiscale (ECF). Il n'exonère pas de contrôle fiscal, mais en cas de rappel sur un point validé conforme par le prestataire, les intérêts de retard et les pénalités d'assiette ne seront pas appliqués si la bonne foi du contribuable n'est pas remise en cause.

Enfin, en 2021, le service de mise en conformité fiscale (SMEC) a enregistré une centaine de demandes de mise en conformité.



100
demandes de
mise en conformité
fiscale en 2021

« *Améliorer les relations entre administrations et usagers, mieux orienter, conseiller, accompagner et simplifier, tels sont les objectifs de la loi pour un État au service d'une société de confiance.* »



Olivier **DUSSOPT**

En résumé

Accompagnement fiscal personnalisé des PME (nombre de PME)	827
Partenariat fiscal grandes entreprises et ETI (nombre de sociétés)	2 500
Rescrits délivrés au cours de l'année	20 000
Taux de satisfaction des entreprises (%)	89,74

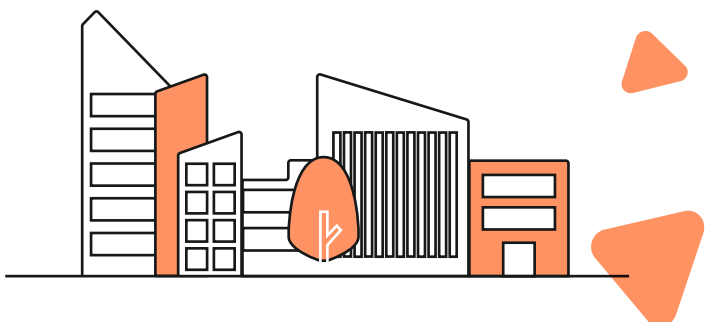


Poursuivre la lutte contre la fraude

En 2021, la lutte contre la fraude fiscale a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire, avec un rendement se rapprochant des excellents résultats de 2019 : 13,4 milliards d'euros de redressements ont été notifiés aux particuliers et aux entreprises et 10,7 milliards d'euros ont été encaissés. La fraude à la TVA, s'agissant des entreprises, et la fraude patrimoniale, s'agissant des particuliers, ont été particulièrement visées.

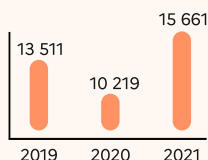
Les bons résultats de 2021 sont également le fruit du recours au data mining pour mieux cibler les contrôles fiscaux. Les productions issues du projet de data mining Ciblage de la fraude et valorisation des requêtes (CFVR) représentaient, fin décembre 2021, plus de 44 % de la programmation du contrôle fiscal, avec un objectif de 50 % en 2022.

Pour renforcer les contrôles à distance des particuliers, le premier pôle nationale de contrôle à distance (PNCD) a ouvert en septembre 2021 à Châteaudun. S'inscrivant dans le contexte des relocalisations de services dans les territoires, il doit permettre d'associer modernisation de l'action publique, recours à l'intelligence artificielle avec une meilleure garantie du droit à l'erreur. Cinq PNCD seront mis en place d'ici 2023.

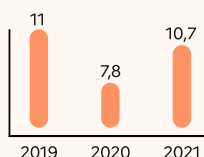


En chiffres

Montant notifié de l'impôt élué et des sanctions (en millions d'euros)



Montant des encaissements suite à contrôle fiscal (en milliards d'euros)



Rendement budgétaire du contrôle fiscal



Ciblage de la fraude et valorisation des requêtes



des contrôles fiscaux ciblés grâce au data mining

Renforcement de la coopération interministérielle en matière de lutte contre la fraude

Sur le terrain, cette coopération s'est illustrée par l'augmentation des transmissions de dossiers de fraude à l'autorité judiciaire, ainsi que par la très rapide montée en puissance du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) pour la détection des cas de fraude fiscale les plus complexes.

Le séminaire du 30 novembre 2021, ouvert par les ministres de la Justice et des Comptes publics et réunissant l'ensemble des procureurs généraux, procureurs de la République, directeurs régionaux et départementaux des Finances publiques et responsables de directions nationales et spécialisées de contrôle fiscal, a été l'occasion de réaffirmer le renforcement de la coopération entre la DGFIP et l'autorité judiciaire.

Développement d'outils de coopération administrative internationale

Les outils de coopération administrative internationale ont continué de se développer. L'échange automatique des données relatives aux montages transfrontières potentiellement agressifs au plan fiscal (DAC 6)⁽¹⁾ ou l'inscription dans le cadre juridique national de la procédure des contrôles conjoints entre plusieurs administrations fiscales européennes en sont deux illustrations. Les règles de gouvernance d'alerte précoce de la fraude à la TVA du réseau EUROFISC⁽²⁾ ont été revues et renforcées. La DGFIP s'est par ailleurs pleinement mobilisée pour l'exercice d'évaluation de la France par le Groupe d'action financière – Lutte anti blanchiment et contre le financement du terrorisme (GAFI).

⁽¹⁾ La « DAC 6 » désigne la directive européenne relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration. Elle vise à renforcer la coopération entre les administrations fiscales des pays de l'UE en matière de montages potentiellement agressifs de planification fiscale.

⁽²⁾ Réseau lancé en 2010 pour lutter contre la fraude transfrontière à la TVA.

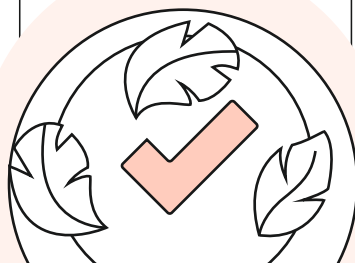
Conseil et accompagnement du secteur public

S'inscrire comme un acteur de référence au plus près de nos publics

« Nos efforts collectifs ont aidé à sensibiliser l'ensemble des partenaires autour d'un objectif commun. Nous avons pu élargir nos contacts pour mobiliser tous les acteurs utiles aux entreprises, mais aussi aux associations et aux collectivités locales qui ont également souffert de la crise. »

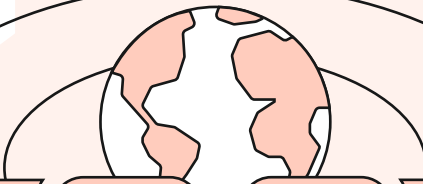
Philippe FERMANEL

Conseiller départemental à la sortie de crise de Haute-Garonne



2 000

projets de rénovation
énergétique dans le cadre
du plan France Relance

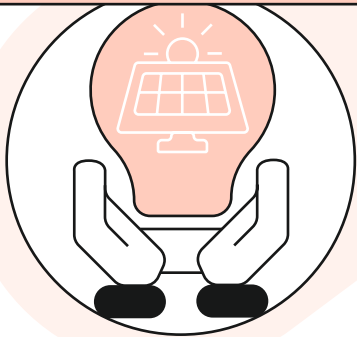


projets photovoltaïques
sélectionnés et expérimentés
dans cinq régions

40

87

cités
administratives
rénovées



Renforcer le soutien aux collectivités

Poursuivre la veille sur la situation budgétaire des collectivités territoriales

En 2021, la DGFIP a engagé des travaux de rénovation de son réseau d'alerte relatif à la dégradation de la situation financière des collectivités locales, en mobilisant des méthodes d'analyse prédictive analogues à celles mises en œuvre dans le cadre du modèle prédictif des difficultés des entreprises. Le suivi de la situation financière des collectivités locales s'est étoffé notamment par la réalisation de situations périodiques déclinées par strates de population ou dédiées à une typologie de collectivité.



La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

La réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics a été engagée au cours du second semestre 2021, avec l'adoption d'un nouveau régime unifié de responsabilité juridictionnelle de l'ensemble des gestionnaires publics, destiné à réserver l'action du juge aux cas les plus graves tout en renforçant la responsabilité managériale des gestionnaires publics. L'année 2022 sera consacrée aux travaux réglementaires et aux évolutions opérationnelles nécessaires à une mise en œuvre de la réforme au 1^{er} janvier 2023.

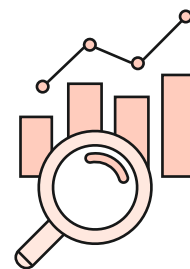
La mobilisation des services de la DGFIP est un signe fort de l'engagement de l'État aux côtés des usagers, qu'ils soient particuliers, entreprises ou collectivités.

Antoine Magnant

En 2021, conformément au plan triennal d'audit défini pour la période 2020-2022, quatre catégories d'établissements dont les comptes ne sont pas certifiés par un commissaire aux comptes ont été audités par le réseau, il s'agit de quatre centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), six établissements publics fonciers, deux agences de l'eau et un établissement culturel.

2021 aura été la première année d'application de la réforme de l'automatisation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), votée en loi de finances pour 2018 et reportée à plusieurs reprises. Cette réforme consiste à mettre en place une procédure informatisée permettant un calcul automatique du FCTVA, à partir des imputations comptables des dépenses des collectivités locales.

Enfin, le déploiement des centres de gestion financière (CGF) s'est accéléré avec l'achèvement de la bascule dans ce nouveau mode d'organisation de l'ensemble de la chaîne financière déconcentrée des ministères financiers, sociaux et de la culture, soit désormais 13 CGF auxquels s'ajoutent ceux des services centraux des ministères financiers et des services du Premier ministre, ainsi que du comptable spécialisé du domaine.

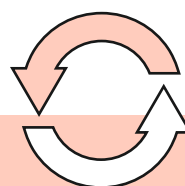


17,05 / 20

**indice de qualité
des comptes locaux (IQCL)**



Poursuivre la gestion de crise



Mettre en œuvre le dispositif des coûts fixes

Pour assurer le versement des aides destinées à compenser les charges fixes non couvertes des entreprises touchées par la crise, la DGFIP a créé, au sein de la direction des grandes entreprises, une cellule dédiée à l'examen *a priori* des demandes. Sur les 19 500 dossiers reçus en 2021, plus de 18 300 ont été traités et 1,77 milliard d'euros versé à 4 520 entreprises.

Assurer la sécurité de la mise en œuvre du Fonds de solidarité

Au niveau national les contrôles *a priori* ont permis d'écarter plus de 2,5 millions de demandes infondées et d'éviter le versement indu de plus de 10 milliards d'euros, complétés par 74 000 dossiers identifiés par les contrôles *a posteriori*. Des titres de perception ont été émis et plus de 2 500 plaintes ont été déposées auprès de l'autorité judiciaire.

Contribuer au plan de relance

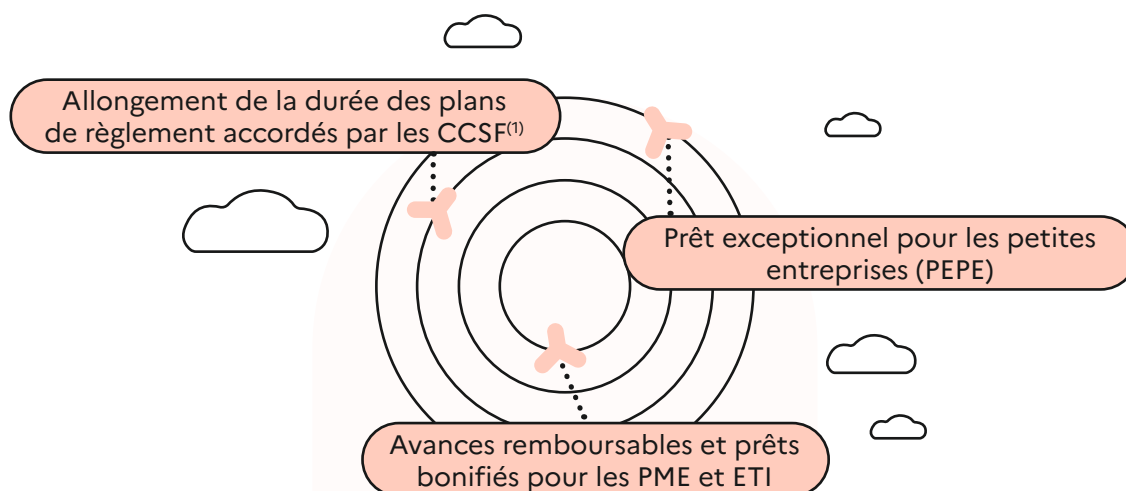
La DGFIP a assuré, en lien avec la direction du Budget et le secrétariat général France Relance, le suivi de la mise en œuvre budgétaire et comptable du plan de relance. Elle produit mensuellement la situation de consommation des crédits du plan de relance pour l'État, ses opérateurs, les principaux mandataires et les collectivités.

L'amélioration des modalités de paiement des factures, des paies et des pensions

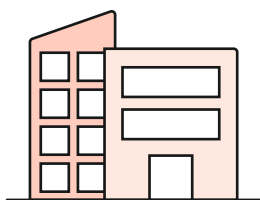
L'année 2021 a également été marquée par l'achèvement du déploiement de l'intelligence artificielle dans la sélection des demandes de paiement présentant le plus de probabilité d'être en anomalie. Environ 9 millions de demandes de paiement ont été traitées. Le délai global de paiement de la commande publique s'établit à 17,63 jours, bien en-deça de la cible nationale fixée à 20 jours et de l'obligation réglementaire de 30 jours.

Accompagnement des entreprises en difficulté

Mesures de soutien exceptionnellement prolongées en 2021 :



Sortie de crise :



3 966
entreprises accompagnées
dans le cadre du
plan d'action interministériel



68 077
entreprises bénéficiaires
de mesures de bienveillance



25,7
milliards d'euros
pour l'application
de ces mesures

(1) Commission des chefs des services financiers

Développer notre politique immobilière

Professionnalisation de la politique immobilière de l'État

En déployant à titre expérimental l'Agence de gestion de l'immobilier de l'État, la Direction de l'immobilier de l'État développe une structure proposant aux occupants du parc domanial des prestations de services immobiliers professionnels.

Expérimentation menée dans cinq régions :

87 projets photovoltaïques sélectionnés

50 d'autoconsommation

37 de centrales au sol

Plan France Relance et volet rénovation thermique des bâtiments de l'État

Depuis 2020, la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) s'est vue confier le pilotage de la démarche d'appel à projets concernant le volet rénovation énergétique des bâtiments de l'État du plan de relance, en association avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Dans le cadre du volet écologie de France Relance, 4 214 projets de rénovation énergétique, répartis sur l'ensemble du territoire ont ainsi été sélectionnés pour un coût total de 2,7 milliards d'euros, concourant ainsi au respect de l'équilibre territorial, principe fondamental du plan de relance.



Notre engagement à l'international



La Délégation aux relations internationales (DRI) structure les relations entre la DGFIP et ses homologues étrangères, à travers les forums de l'OCDE par exemple, mais aussi en lien avec les autres institutions et associations internationales (FMI, Banque Mondiale, IOTA⁽¹⁾, CIAT⁽²⁾, Tadeus⁽³⁾, CREDAF⁽⁴⁾, AIST⁽⁵⁾).

En matière de finances publiques, la coopération technique entre pays vise à apporter aux bénéficiaires une aide pratique et opérationnelle, et la coopération administrative à entretenir le dialogue et l'échange avec les organisations parte-

naires. En 2021, deux études ont été réalisées par la DGFIP, en s'appuyant notamment sur son réseau d'attachés fiscaux, qui ont porté sur les mesures éducatives des contribuables et sur la résilience numérique des administrations fiscales. Ces études internationales permettent d'apporter aux pays partenaires l'expertise et le savoir-faire de la DGFIP et contribuent ainsi au renforcement de l'influence française dans le monde.

L'année dernière, des coopérations bilatérales avec la Tunisie, le Togo, l'Algérie et le Liban ont été mises en place.

⁽¹⁾ L'organisation intra-européenne des administrations fiscales

⁽²⁾ Le centre inter-américain des administrations fiscales

⁽³⁾ Tax Administration EU Summit

⁽⁴⁾ Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales

⁽⁵⁾ L'Association internationale des services du Trésor

Améliorer la législation fiscale



Les progrès en matière de fiscalité internationale et européenne

La Direction de la législation fiscale (DLF) a œuvré à l'accord du cadre inclusif de l'OCDE du 8 octobre 2021 sur la réallocation des droits d'imposer les profits des grandes multinationales les plus profitables (pilier 1) et sur l'imposition minimale des multinationales (pilier 2). Elle a également mis à jour la liste des États et territoires non coopératifs et avancé dans la mise en œuvre du programme conventionnel en finalisant les négociations avec la Moldavie, Djibouti, Chypre et le Danemark.

Par ailleurs, la DLF a favorisé la définition d'une position interministérielle sur la proposition de directive sur la taxation de l'énergie en amont de la PFUE et a œuvré à l'identification d'une solution de compromis permettant un accord unanime en décembre 2021 intégrant les priorités politiques de la France sur la proposition de directive relative aux taux réduits de TVA.

La mise en œuvre des priorités du Gouvernement

La DLF a également participé à la mise en œuvre des chantiers prioritaires du Gouvernement en 2021, avec, dans le cadre du « bouclier tarifaire », l'instauration de mesures de réduction des tarifs d'accise sur l'électricité et le gaz naturel, la réforme des dispositifs fiscaux de soutien à l'offre de logements (création d'un dispositif de soutien à l'investissement dans le logement intermédiaire des investisseurs institutionnels et transformation et extension à l'ensemble du territoire du dispositif « Cosse »), l'élaboration de mesures de soutien au développement et à la transmission des entreprises indépendantes, ou encore la création d'un crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative au titre des dépenses facturées à des organismes de recherche et de diffusion des connaissances (ORDC).

L'organisation de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels, qui sert d'assiette à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises, s'est traduite par la publication du décret fixant les modalités d'actualisation des paramètres collectifs d'évaluation.

La poursuite de l'effort de simplification et de sécurisation juridique

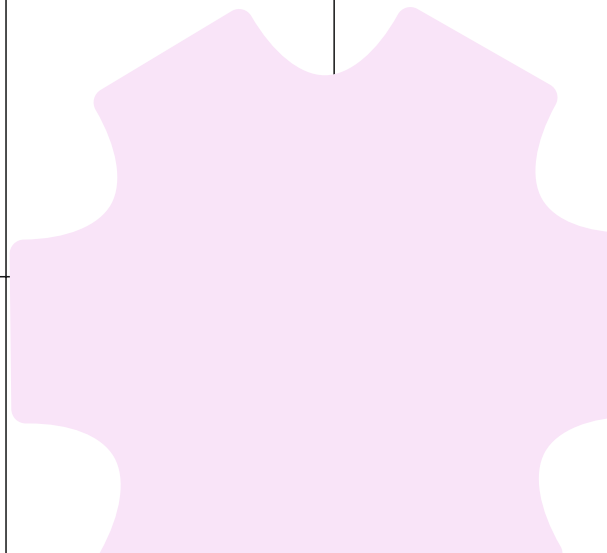
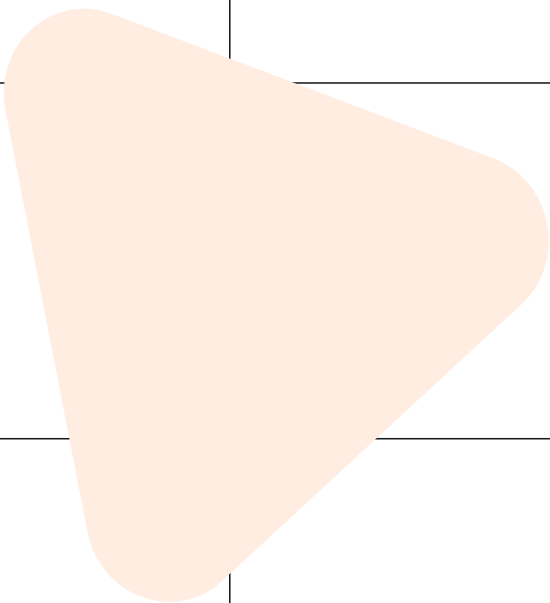
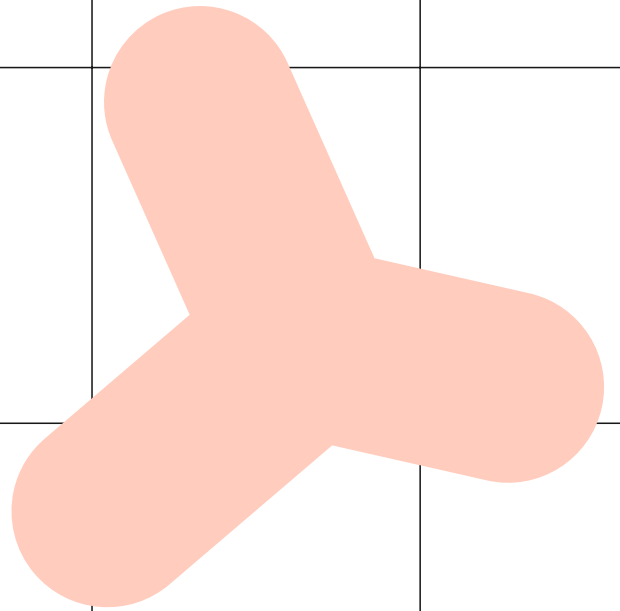
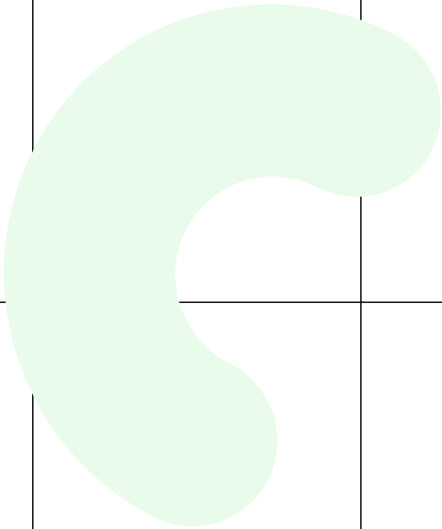
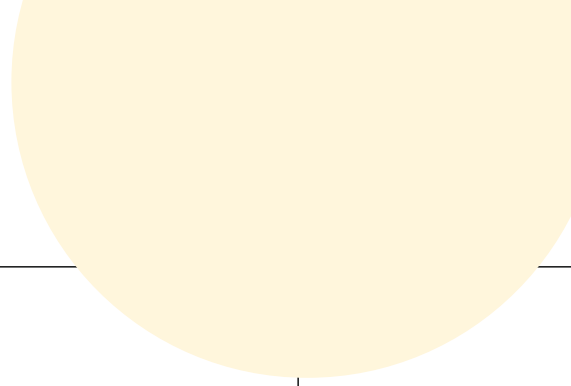
La DLF a poursuivi l'effort de simplification du système fiscal (création par l'ordonnance du 22 décembre 2021 du nouveau code des impositions sur les biens et services, poursuite de la suppression de taxes à faible rendement et de dépenses fiscales inefficaces), ainsi que de sécurisation juridique et de clarification (réformes des modalités de calcul de l'assiette des retenues à la source sur les dividendes et les plus-values des entreprises étrangères, traitement fiscal des scissions d'organismes de placement collectif dans le cadre d'opérations de cantonnement, clarification du champ des services éligibles au crédit d'impôt en faveur des services à la personne, mise en conformité des règles de détermination des dépenses éligibles au crédit d'impôt innovation).

Crédits photos :

©DGFiP, ©HAMILTON DE OLIVEIRA/MEFR, ©JUSTAPICS,
©OceanProd - stock.adobe.com, ©john-schnobrich_Unsplash.com,
©luca-bravo_Unsplash.com, ©dbrnjhrj - stock.adobe.com, ©Sergey Ryzhov - stock.adobe.com

Réalisation :

Cabinet et Communication DGFiP



Retrouvez la DGFIP sur



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

juin 2022



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

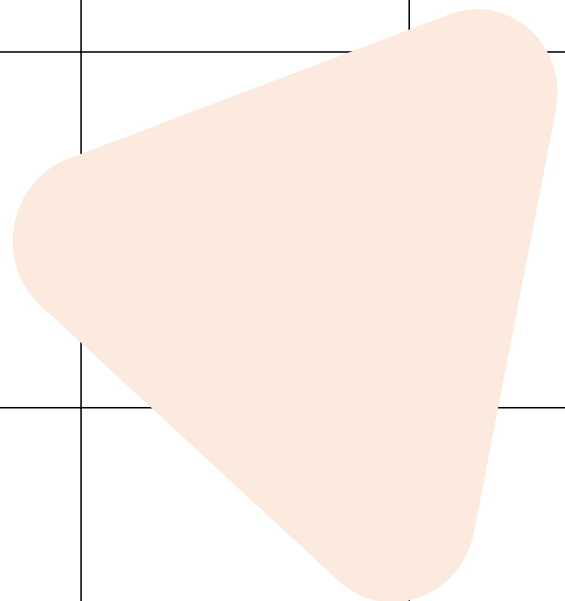
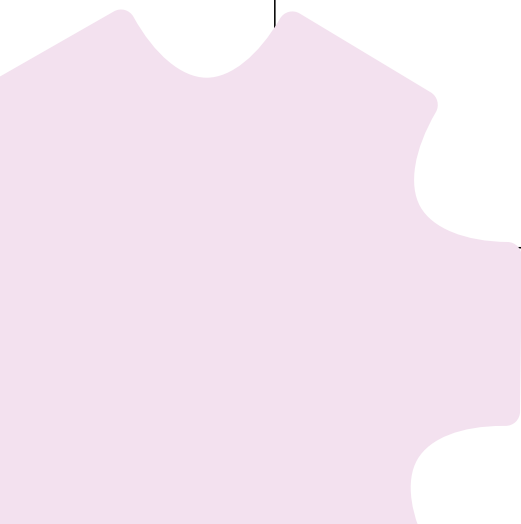
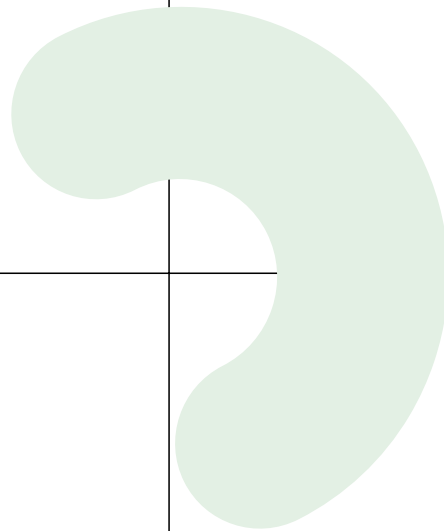
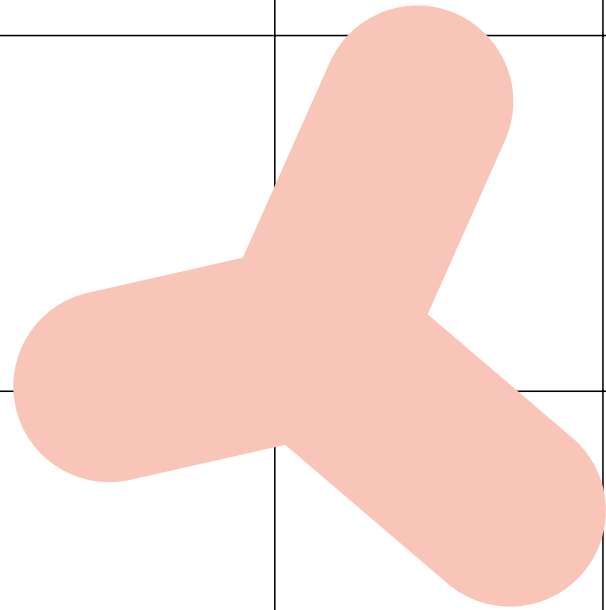
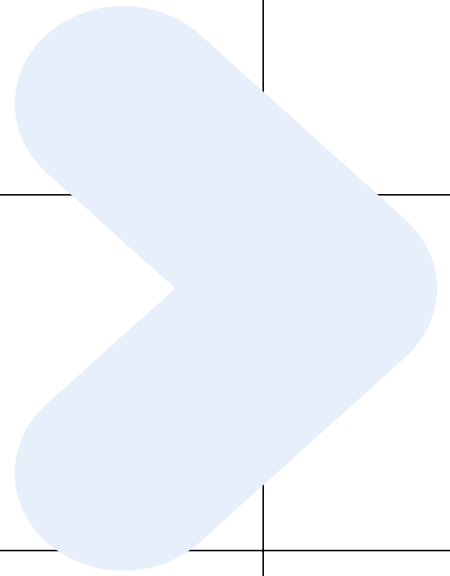
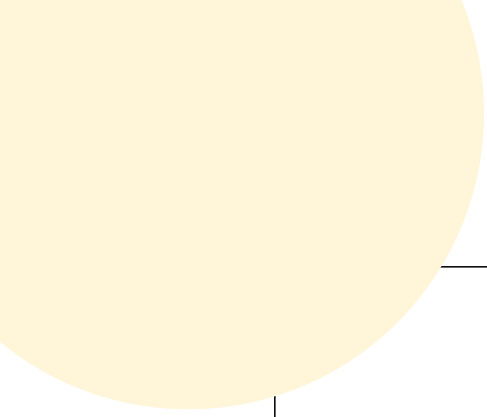
*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

20
21

Cahier
statistiques



Sommaire

- p. 4** I. La DGFIP au service des usagers
- p. 12** II. Les missions de la DGFIP en chiffres
- p. 24** III. Un réseau et des moyens
- p. 28** IV. Indicateurs de performance

La DGFiP au service des usagers

La DGFiP, administration centrale dans la vie économique et sociale du pays, est reconnue pour la qualité des services qu'elle rend à ses usagers – particuliers et entreprises – et à ses partenaires – principalement les collectivités territoriales. Administration performante et innovante, elle adapte sa stratégie pour développer toujours davantage son offre de services : simplicité et rapidité des démarches fiscales, facilité d'accès aux informations, dématérialisation et efficacité de la gestion financière des collectivités territoriales.

L'accueil des usagers particuliers et professionnels (en millions)

	2019	2020	2021
Nombre d'usagers particuliers reçus aux guichets pendant les campagnes fiscales (hors rendez-vous)			
Campagne déclarative	4,6	0 ⁽¹⁾	1,7
Campagne des avis	7,7	4,0	3,5
Nombre d'appels reçus sur les plateformes			
Numéro d'assistance aux usagers ⁽²⁾	10,3	12,7	11,2
Numéro de soutien aux entreprises en difficulté (Fonds de solidarité)	-	0,2	0,6
Service des retraites de l'État (pensionnés et agents de l'État en activité)	0,7	0,6	0,6
Nombre de contacts par messageries			
Courriels reçus sur les balff ⁽³⁾ dans les services des impôts des particuliers	5,8	6,3	5,8
Courriels reçus sur les balff ⁽³⁾ dans les services des impôts des entreprises	4,3	5,6	5,6
Courriels reçus dans le service des retraites de l'État	0,2	0,2	0,2
Messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr	8,2	10,3	12,4
TOTAL	41,8	39,9	41,6

⁽¹⁾ Campagne déclarative marquée par le confinement

⁽²⁾ Depuis le 1er juillet 2020, un seul numéro d'assistance pour les particuliers regroupant les centres impôts service, centres prélèvement service et centres de contact

⁽³⁾ Boîtes aux lettres fonctionnelles

Les publics de la DGFIP et les services en ligne (en millions)

	2019	2020	2021
Site « impots.gouv.fr » - Particuliers			
Visites cumulées sur le site (espace public)	230,4	289,5	283,4
Nombre d'espaces particuliers créés	32,2	35,4	37,9
Nombre de connexions à impots.gouv.fr via FranceConnect	11,2	19,8	27,5
Simulations du calcul de l'impôt sur le revenu (espace public)	12,3	10,0	12,2
Accès à l'espace particulier sur le site « impots.gouv.fr »	232,9	236,9	254,0
Déclarations des revenus en ligne (espace particulier et EDI IR) ⁽¹⁾	30,4	28,2	28,1
Déclarants des revenus en ligne (espace particulier et EDI IR) ⁽¹⁾	25,4	23,0	23,1
Déclarations taxées en automatique	-	10,7	11,0
Déclarations des revenus corrigées en ligne après réception des avis (espace particulier) en nombre	0,3	0,8	0,6
Adhésions au paiement dématérialisé des impôts (espace particulier)	2,2	3,8 ⁽²⁾	3,6 ⁽²⁾
Paiements en ligne (espace public et espace particulier)	18,6	18,0 ⁽³⁾	17,6 ⁽³⁾
Nombre d'actions sur le service de gestion du prélèvement à la source	8,2	6,3	6,1
Dont nombre d'actions faites en ligne par les usagers	6,0	5,6	5,4
Dont nombre d'actions faites par les agents pour le compte des usagers	2,2	0,7	0,7
Usagers ayant opté pour la dématérialisation totale (déclaration des revenus et avis d'impôt)	13,7	14,7	14,7
Requêtes effectuées sur le service « Rechercher des transactions immobilières »	2,9	2,7	3,2

	2019	2020	2021
Application mobile «impots.gouv»			
Nombre de téléchargements de l'application impots.gouv	2,2	3,8	3,1
Paiements	1,6	1,6	2,1
Site «impots.gouv.fr» - Professionnels			
Nombre d'espaces professionnels créés	4,2	4,8	5,5
Accès à l'espace abonné des professionnels	32,7	36,2	39,3
Site «collectivites-locales.gouv.fr»			
Visites	4,3	5,7	4,1
Site «payfip.gouv.fr»			
Paiements de produits via le portail «payfip.gouv.fr»	4,1	4,3	5,5
Site «amendes.gouv.fr»			
Paiements des amendes	8,4	9,3	11,4
Application mobile «amendes.gouv»			
Paiements des amendes	1,8	1,6	2,2
Site «stationnement.gouv.fr»			
Paiement du forfait de post-stationnement	3,2	2,6	4,8
Ventes en ligne de timbres fiscaux électroniques⁽⁴⁾			
Achats de timbres fiscaux électroniques (nombre de timbres)	4,5	3,2 ⁽⁵⁾	4,2
Achats de timbres fiscaux électroniques (montant total des timbres)	280	198	263
Taux des formalités payables par timbre électronique	100 %	100 %	100 %
Site «cadastre.gouv.fr»			
Visites cumulées sur le site	21,7	24,6	28,5
Site «encheres-domaines.gouv.fr»			
Visites cumulées sur le site	2,7	4,0	6,5
Site «dons.encheres-domaine.gouv.fr»			
Visites cumulées sur le site (en milliers)	-	39,6	115,8
Site «retraitesdeletat.gouv.fr»			
Visites cumulées sur le site	3,6	3,9	2,5
Site «ensap.gouv.fr»			
Nombre de comptes créés	-	0,8	0,4
Nombre total de comptes	2,0	2,8	3,2

⁽¹⁾ EDI (Échange de données informatisé)

⁽²⁾ Web + smartphone

⁽³⁾ Web + smartphone hors CFE

⁽⁴⁾ Hors justice et VLS/TS (Visa Long Séjour valant Titre de Séjour)

⁽⁵⁾ La baisse correspond en grande partie à la 1ère période de confinement et pour le reste à la crise sanitaire en général (moins de voyages, moins de passeports, moins de démarches d'étrangers)

La dématérialisation du paiement des impôts

IMPÔTS DES PARTICULIERS		2019	2020	2021
Taux de paiement dématérialisé hors impôt sur le revenu du fait de la mise en oeuvre du prélèvement à la source⁽¹⁾				
Taxe d'habitation				
	Mensualisation	37,4 %	39,3 %	37,4 %
	Prélèvement à l'échéance	10,5 %	17,6 %	18,0 %
	Paiement sur Internet	22,3 %	22,6 %	23,4 %
	TOTAL	70,2 %	79,5 %	78,8 %
Taxes foncières				
	Mensualisation	32,6 %	34,0 %	34,3 %
	Prélèvement à l'échéance	18,0 %	27,8 %	29,3 %
	Paiement sur Internet	23,9 %	23,7 %	24,3 %
	TOTAL	74,5 %	85,5 %	87,9 %
Tous impôts				
	Mensualisation	34,9 %	36,5 %	35,7 %
	Prélèvement à l'échéance	14,4 %	23,1 %	24,1 %
	Paiement sur Internet	23,1 %	23,2 %	23,9 %
	TOTAL	72,4 %	82,8 %	83,7 %

⁽¹⁾ Ce tableau présente le taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers basé sur le nombre de contrats actifs (avec au moins un prélèvement rattaché à une imposition) et le nombre de paiements en ligne (hors acomptes provisionnels d'impôt sur le revenu et prélèvements sociaux) pendant une année N, rapporté au nombre de contribuables imposés de cette même année N

IMPÔTS DES PROFESSIONNELS		2019	2020	2021
Part acquittée par téléversement				
	Impôt sur les sociétés	99,6 %	99,7 %	99,3 %
	TVA	99,7 %	99,7 %	99,7 %
	Taxe sur les salaires	94,0 %	95,4 %	95,7 %

Les remboursements et dégrèvements effectués par la DGFIP (en millions d'euros)

	2019	2020	2021
Impôts d'État			
Impôt sur le revenu	16 210	23 768	21 128
Impôt sur les sociétés	35 581	29 292	28 164
TVA	59 598	62 801	63 042
Autres	9 787	12 231	9 953
TOTAL	121 176	128 092	122 287
Impôts locaux			
Contribution économique territoriale	6 175	6 118	4 918 ⁽¹⁾
Taxes foncières	1 668	1 884	1 868
Taxe d'habitation	10 560	14 469	823 ⁽²⁾
Autres	484	458	492
TOTAL	18 887	22 929	8 101

⁽¹⁾ Diminution par deux du montant du dégrèvement barémique entre 2020 et 2021 et suppression de la part régionale de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

⁽²⁾ Forte baisse suite à la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation qui supprime totalement la taxe pour 80 % des foyers et exonère partiellement les autres depuis 2021

Les services financiers

LES DÉPÔTS DE FONDS AU TRÉSOR	2019	2020	2021
Nombre de comptes			
État	7 046	6 895	6 735
Établissements publics	13 135	13 145	13 896
Secteur public local	36 678	39 688	47 105
Autres (Chambres de commerce et d'industrie...)	1 352	1 353	1 395
Opérateurs « dépenses d'avenir »	71	71	77
Comptes de placement rémunérés	18	17	16
Contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM)	76	74	75
TOTAL	58 376	61 243	69 299
Encours (en millions d'euros)			
État	1 550	1 459	1 642
Établissements publics	23 272	38 831	47 991
Secteur public local	1 440	1 467	1 605
Autres (Chambres de commerce et d'industrie...)	3 901	4 205	8 909
Opérateurs « dépenses d'avenir »	32 179	32 027	33 600
Comptes de placement rémunérés	1 363	1 244	1 425
Contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM)	33 945	41 431	37 091
TOTAL	97 650	120 664	132 263

L'ACTIVITÉ DE PRÉPOSÉ DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

	2019	2020	2021
Nombre de comptes			
Professions juridiques (notaires...)	21 043	21 873	21 513
Administrateurs et mandataires judiciaires	3 873	3 776	2 253
Personnes physiques (y compris protégées par la loi)	5 585	2 271	2 008
Huissiers	3 442	3 546	3 574
Organismes sociaux	600	483	623
Offices publics de l'habitat (OPH)	209	469	460
Autres clientèles	3 287	3 729	6 888
TOTAL	38 039	36 147	37 319

Encours (en millions d'euros)

Professions juridiques (notaires...)	38 652	41 889	45 130
Administrateurs et mandataires judiciaires	5 897	6 258	6 369
Personnes physiques (y compris protégées par la loi)	136	96	37
Huissiers	467	454	461
Organismes sociaux	118	105	115
Offices publics de l'habitat (OPH)	225	449	442
Autres clientèles	1 382	1 262	1 713
TOTAL	46 877	50 513	54 267

Consignations

Nombre	608 283	604 504	604 003
Encours (en millions d'euros)	3 718	3 695	3 888

La publicité foncière et l'enregistrement

PUBLICITÉ FONCIÈRE		2019	2020	2021
Publications				
	Ventes	1 707 650	1 658 862	2 063 138
	Inscriptions	1 112 970	1 033 101	1 164 364
	Radiations, mentions et saisies	460 594	534 994	488 082
	Autres ⁽¹⁾	1 011 357	955 791	1 165 269
	Demandes de renseignements	7 163 183	6 846 219	7 852 305
	Demandes de copies de fiches et documents	722 786	685 165	776 455
Travaux particuliers				
	Procès-verbaux de remembrement	11 747	7 528	5 268
	Procès-verbaux de remaniement	30 594	17 926	38 230
	Ordonnances d'expropriation	3 915	3 163	2 101
TOTAL		12 224 796	11 742 749	13 555 212
Dont formalités télé@ctées		10 485 458	10 256 675	11 860 095
Soit en %		85,8 %	87,3 %	87,5 %

⁽¹⁾ Attestations après décès, donations-partages, attestations rectificatives...

ENREGISTREMENT		2019	2020	2021
Déclarations de succession		817 580	845 326	957 170
Déclarations de dons ⁽²⁾		276 975	278 732	392 996
Actes des sociétés		277 156	210 844	154 252
Actes notariés		177 776	209 586	231 647
Donations / Partages		62 490	56 203	73 932
Autres		604 038	500 912	579 974
TOTAL		2 216 015	2 101 603	2 389 971

⁽²⁾ dont 64 551 déclarations de dons enregistrées sous forme dématérialisée en 2021

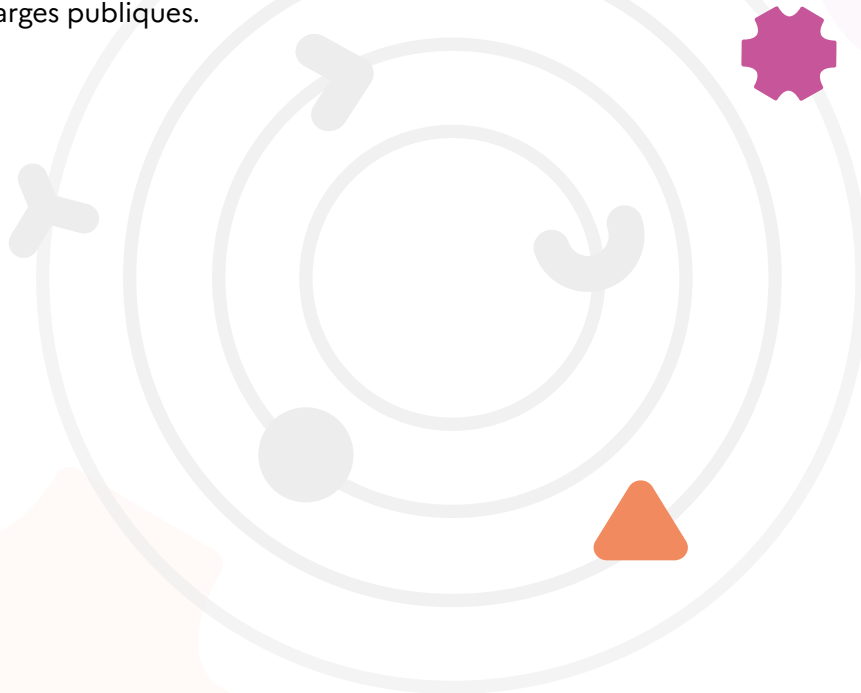
Le cadastre

SITUATION AU 1 ^{ER} JANVIER	2019	2020	2021
Comptes de propriétaires	38 286 337	38 457 831	38 697 736
Locaux	53 489 372	53 986 193	54 562 738
Parcelles non subdivisées et subdivisions fiscales	105 585 683	105 845 982	106 167 766
Articles du répertoire informatisé des voies et lieux-dits	7 423 201	7 461 877	7 511 290
TRAVAUX EFFECTUÉS	2019	2020	2021
Plan			
Parcelles ou subdivisions fiscales remaniées	26 830	17 079	19 077
Conservation cadastrale, travaux de mise à jour du plan			
Documents d'arpentage (DA)	202 768	171 992	193 004
Changements constatés	368 084	277 571	305 192
Extraits d'actes et feuillets des procès-verbaux de remembrement exploités	2 735 555	2 464 726	2 727 924
Évaluations cadastrales			
Déclarations de propriétés bâties exploitées	1 341 856	1 171 034	1 420 461
Changements relatifs aux propriétés non bâties exploitées	645 433	565 188	589 793
Délivrance d'informations			
Extraits du plan cadastral édités à partir du site « cadastre.gouv.fr »	19 628 771	17 873 256	20 514 331
Extraits modèles 1 et 3 ⁽¹⁾	5 837 269	5 878 116	5 995 678
Total des délivrances d'informations	25 466 040	23 751 372	26 510 009

⁽¹⁾ Inclut les extraits produits à partir du serveur professionnel des données cadastrales (SPDC), par les études notariales depuis 2004 et par les géomètres-experts depuis 2007

III Les missions de la DGFIP en chiffres

La DGFIP tient un rôle prépondérant en matière de recettes et de dépenses publiques ainsi que dans la tenue des comptes publics. Elle exerce une grande variété de missions relevant à la fois de la fiscalité et de la gestion publique : élaboration du droit fiscal, assiette et recouvrement des impôts, gestion des comptes de l'État et des collectivités locales, gestion des paies des fonctionnaires et des retraites des agents de l'État, gestion du patrimoine immobilier de l'État... Elle lutte aussi contre la fraude par la prévention et le contrôle fiscal, dans le but de faire respecter l'égalité devant les charges publiques.



Les recettes publiques encaissées par la DGFIP

	2019	2020	2021
Impôt sur le revenu			
Nombre de foyers fiscaux	38 575 314	39 331 689	39 887 591
dont :			
Nombre de foyers fiscaux imposés ⁽¹⁾	2 916 681	17 269 029	17 625 415
Nombre de foyers fiscaux non imposés ⁽¹⁾	25 391 584	18 243 646	18 499 143
Nombre de foyers fiscaux ayant bénéficié d'une restitution ⁽²⁾	10 267 049	3 819 014	3 763 033
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros) ⁽³⁾	87 954	97 777	99 781
Impôt sur la fortune immobilière			
Nombre de déclarations	139 149	143 348	152 696
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	2 105	2 016	2 103
TVA			
Nombre d'entreprises imposables	6 401 698	6 803 648	7 558 782
dont :			
Régime réel normal	1 468 518	1 467 225	1 537 899
Régime réel simplifié	2 192 492	2 288 841	2 461 036
Régimes micro BIC et spécial BNC	2 305 568	2 618 150	3 130 182
Régime simplifié agricole	435 120	429 432	429 665
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	170 875	163 099	151 706
Recettes au profit d'organismes divers (en millions d'euros)	41 535	45 414	53 763
Recettes perçues par les collectivités territoriales (en millions d'euros) ⁽⁴⁾	4 292	4 007	37 407
TOTAL des recettes de TVA (en millions d'euros)	216 702	212 520	242 876
Impôt sur les sociétés			
Nombre d'entreprises imposables	2 484 894	2 633 686	2 849 947
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	69 047	65 621	74 479
Contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés			
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	1 457	1 369	1 271
Taxe d'habitation			
Nombre d'avis d'imposition	29 459 831	27 673 205	27 762 201
Recettes perçues par les collectivités territoriales (en millions d'euros) ⁽⁵⁾	23 921	24 267	2 998

⁽¹⁾ Les données correspondent aux seules impositions primitives. La forte variation 2019 résulte des modifications de perception de l'impôt et de la mise en place du prélèvement à la source

⁽²⁾ Il s'agit des foyers fiscaux dont le montant d'impôt, calculé à partir des éléments d'assiette, est négatif (indépendamment des acomptes éventuellement versés)

⁽³⁾ La progression d'environ 2 % de la recette de l'IR brut entre 2020 et 2021 résulte pour l'essentiel de l'augmentation simultanée, entre les deux années précitées, des recettes correspondant à l'imposition des plus-values immobilières et à celles afférentes au prélèvement forfaitaire unique (taxation au taux de 12,8 %)

⁽⁴⁾ La forte évolution des recettes de TVA au profit des collectivités territoriales est la conséquence de la suppression de la taxe d'habitation. Les communes et les EPCI qui percevaient la TH, perçoivent désormais la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était une recette des départements. Pour compenser cette perte de recette, les départements perçoivent désormais de la TVA. La suppression de la part régionale de la CVAE est également compensée par de la TVA reversée aux régions. Ces versements supplémentaires de TVA en 2021 par rapport à 2020 expliquent l'importante augmentation entre les deux années de la part de la taxe perçue par les collectivités territoriales.

⁽⁵⁾ Les recettes correspondent aux émissions d'impôts locaux. La variation importante entre 2020 et 2021 correspond à la suppression de la TH pour 80 % des ménages et à la réduction d'un tiers de la TH pour les 20 % de ménages qui en sont encore redevables

	2019	2020	2021	
Taxes foncières				
Nombre d'avis d'imposition	32 344 571	32 695 264	32 969 952	
Recettes perçues par les collectivités territoriales (en millions d'euros) ⁽¹⁾	43 461	44 313	43 708	
CVAE⁽²⁾ (en millions d'euros)				
Recettes au profit de l'État et autres entités	37	22	1 028	
Recettes perçues par les collectivités territoriales	16 092	15 848	8 055	
TOTAL	16 129	15 870	9 083	
TASCOM⁽³⁾ (en millions d'euros)				
Recettes au profit de l'État	196	193	189	
Recettes perçues par les collectivités territoriales	811	805	793	
TOTAL	1 007	998	982	
CFE + Taxes annexes + IFR⁽⁴⁾				
Nombre d'avis d'imposition	5 045 326	5 329 555	5 757 132	
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	178	173	198	
Recettes perçues par les collectivités territoriales (en millions d'euros) ^{(1) (5)}	11 379	11 493	9 972	
dont CFE + Taxes annexes	9 673	9 780	8 226	
dont IFR	1 706	1 713	1 746	
TOTAL	11 557	11 666	10 170	
Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles (en millions d'euros)				
Recettes au profit de l'État ⁽⁶⁾	3 201	2 905	2 500	
Recettes perçues par les collectivités territoriales ⁽⁷⁾	1 513	1 560	1 779	
TOTAL	4 714	4 465	4 279	
Contribution à l'audiovisuel public (en millions d'euros)				
Recettes au profit d'organismes divers	3 860	3 789	3 719	
Enregistrement (en millions d'euros)				
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	perçue par les collectivités territoriales	7 602	7 916	8 262
	au profit d'organismes divers	1 032	1 062	1 066
	au profit de l'État	222	336	353
Mutations à titre onéreux	783	642	836	
Mutations à titre gratuit : donations	2 998	2 488	3 877	
Mutations à titre gratuit : successions	12 314	12 620	14 807	
Taxe de publicité foncière	droits de mutation à titre onéreux perçus par les collectivités	12 851	12 555	15 640
	au profit de l'État	542	515	615
Autres recettes et pénalités	661	489	708	
TOTAL	39 005	38 623	46 164	

	2019	2020	2021
Timbre et recettes assimilées (en millions d'euros)			
Taxe sur les véhicules des sociétés au profit d'organismes divers	757	784	793
Timbre unique	415	210	300
Autres recettes et pénalités	503	511	719
TOTAL	1 675	1 505	1 812

Autres impôts et taxes (en millions d'euros)			
Prélèvements sur revenus de capitaux mobiliers	4 683	3 238	5 193
Cotisation minimale de taxe professionnelle	18	1	4
Retenues à la source et impôt sur le revenu des non-résidents	1 043	765	999
Autres recettes au profit de l'État	1 136	1 104	965
Autres recettes recouvrées	3 978	3 860	4 801
Taxe sur les salaires	13 896	14 351	15 298
Contributions sociales	14 342	14 221	15 399
Autres recettes au profit d'organismes divers	4 634	2 657	2 928
TOTAL	43 730	40 197	45 587

Recettes non fiscales (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	13 967	14 769	21 257
Recettes recouvrées au profit des collectivités territoriales	61 894	57 203	63 838
TOTAL	75 861	71 972	85 095

⁽¹⁾ Les recettes correspondent aux émissions d'impôts locaux

⁽²⁾ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises hors dégrèvement barémique : les écarts observés en 2021 sont dus à la réforme des impôts de production et à la suppression de la part régionale de CVAE

⁽³⁾ Taxe sur les surfaces commerciales

⁽⁴⁾ Cotisation foncière des entreprises et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

⁽⁵⁾ La baisse de recettes de CFE entre 2020 et 2021 résulte de la réforme des impôts de production, laquelle a notamment divisé par deux la CFE due par les établissements industriels

⁽⁶⁾ Frais de gestion (frais d'assiette et de recouvrement, frais de dégrèvement et non valeur) ainsi que les frais de recouvrement d'impôt émis par voie de rôle sur prises en charge d'exercice courant, précédent et antérieur

⁽⁷⁾ Frais de gestion (frais d'assiette et de recouvrement, frais de dégrèvement et non valeur) ainsi que les frais de recouvrement des impôts locaux sur rôles (TH, CFE et CFE pour l'essentiel) qui leur sont réservés en partie

	2019	2020	2021
Prélèvement de solidarité (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	10 644	10 777	11 814
Taxe sur les services numériques (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	277	375	474
Taxes diverses de publicité (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	71	32	18
Taxes sur les exploits et autres actes des huissiers (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	78	67	21
Taxes sur les transports pour le compte de la collectivité territoriale de Corse (en millions d'euros)			
Recettes perçues par les collectivités territoriales	36	21	28
Contribution versée par les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité (en millions d'euros)			
Recettes au profit d'organismes divers	378	376	377
Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (en millions d'euros)⁽¹⁾			
Recettes au profit d'organismes divers	226	226	18
⁽¹⁾ Taxe exigible pour les seules entreprises qui, au titre de l'année 2021, ont été redevables de la contribution de solidarité territoriale dans sa rédaction en vigueur au 1er janvier 2021, pour autant que celle-ci ait été assise sur un montant supérieur à 300 millions d'euros. En 2023 la taxe sera supprimée.			
Contribution de solidarité territoriale (en millions d'euros)			
Recettes au profit d'organismes divers	16	16	16
Taxe sur les pylônes (en millions d'euros)			
Recettes perçues par les collectivités territoriales	274	287	293
Contribution de sécurité immobilière (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	789	759	898
Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	202	270	289
Taxe générale sur les activités polluantes (en millions d'euros)⁽¹⁾			
Recettes au profit de l'État	-	122	790
⁽¹⁾ Recouvrement transféré de la DGDDI en 2020 hors composante déchets			
Redevances sanitaires d'abattage et de découpage (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	52	51	51
Taxe sur les transactions financières (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	915	1 257	1 177
Prélèvement divers sur les jeux et paris (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	913	897	1 121
Total général des recettes encaissées par la DGFiP (en millions d'euros)			
Recettes au profit de l'État	388 275	385 470	400 541
Recettes perçues par les collectivités territoriales	188 103	184 135	197 574
Recettes au profit d'organismes divers	80 675	82 896	93 377
TOTAL	657 053	652 501	691 492

Les actions de recouvrement

IMPÔTS DES PARTICULIERS		2019	2020	2021 ⁽¹⁾
Opérations de relance				
	Lettres de relance/ Mises en demeure de payer	12 706 920	8 987 774	9 922 107
Actions en recouvrement forcé - Actions de « masse »				
	Saisies administratives	6 835 111	4 586 808	5 802 744
Actions en recouvrement forcé - Actions « lourdes »				
	Actions en reconstitution de patrimoine	36	26	28
	Saisies immobilières	309	275	388
	Assignations en liquidation judiciaire	139	91	124
Actions en justice				
	Juridiction civile	1 066	781	778
	Juridiction commerciale	323	249	264
	Juridiction administrative	381	229	358
Contentieux				
	Oppositions à poursuites	3 857	2 193	2 789
	Autres contestations ⁽²⁾	184	158	142
IMPÔTS DES PROFESSIONNELS		2019	2020	2021 ⁽¹⁾
Opérations de relance				
	Lettres de relance/ Mises en demeure de payer	1 775 739	1 713 983	1 429 619
Actions en recouvrement forcé - Actions de « masse »				
	Saisies administratives à tiers détenteur	1 205 527	737 587	1 087 167
Actions en recouvrement forcé - Actions « lourdes »				
	Mesures conservatoires	1 412	881	1 920
	Saisies immobilières	74	54	85
	Assignations en liquidation judiciaire	1 510	767	1 058
Actions en justice				
	Juridiction civile	959	850	1 966
	Juridiction commerciale	2 861	2 278	2 476
	Juridiction administrative	125	80	113
Contentieux				
	Oppositions à poursuites	1 265	670	786
	Autres contestations ⁽²⁾	1 351	1 511	1 418
AMENDES ET CONDAMNATIONS PÉCUNIAIRES		2019	2020	2021
Actions en recouvrement forcé - Actions de « masse »				
	Saisies à tiers détenteur	5 618 830	4 671 820	7 404 766

⁽¹⁾ Chiffres provisoires⁽²⁾ Uniquement contentieux liés aux procédures collectives

Le contrôle fiscal

MONTANT DE L'IMPÔT ÉLUDÉ ET DES SANCTIONS (EN MILLIONS D'EUROS)	2019	2020	2021
Droits et pénalités dont le recouvrement a été demandé (a)	11 731	8 246	13 441
Crédits d'impôt et taxes non remboursées (CFE et CSP) (b)	1 780	1 974	2 220
Total Résultats financiers (a)+(b)	13 511	10 220	15 661
- dont droits nets	11 226	8 876	13 284
- dont pénalités	2 285	1 344	2 377

Détail des droits nets par impôt hors STDR⁽¹⁾ (en millions d'euros) :

Impôt sur les sociétés	3 020	1 997	3 078
Impôt sur le revenu	1 689	1 094	1 770
Taxe sur la valeur ajoutée	1 760	913	1 592
Remboursements de crédit de TVA	1 697	1 749	2 098
Droits d'enregistrement ⁽²⁾	1 242	1 427	2 370
Impôt sur la fortune immobilière (IFI)	398	352	381
Impôts locaux	504	348	572
Impôts divers ⁽³⁾	917	997	1 423

⁽¹⁾ Service de traitement des déclarations rectificatives

⁽²⁾ Forte progression en 2021 due au report de l'enregistrement des dossiers entre 2019 et 2020 combiné à un effet volume dû à la surmortalité causée par la crise sanitaire en 2020-2021

⁽³⁾ Dont la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), la contribution à l'audiovisuel public et les taxes annexes sur le chiffre d'affaires

RENDEMENT BUDGÉTAIRE DU CONTRÔLE FISCAL	2019	2020	2021
Montant des encaissements ⁽¹⁾ suite à contrôle fiscal hors STDR (en milliards d'euros)	11,0	7,8	10,7
Montant des encaissements sur amendes CJIP et CRPC ⁽²⁾ (en millions d'euros)	530,3	4,8	25,2

⁽¹⁾ Montants encaissés au titre des contrôles fiscaux de l'année (et des années antérieures) et de la relance des déclarations de succession et d'impôt sur la fortune immobilière

⁽²⁾ En détail : pour 2019 : deux CJIP (convention judiciaire d'intérêt public) concernant la fraude fiscale (total de 530 M€) ; pour 2020 et 2021 : une seule CJIP par année concernant la fraude fiscale pour des montants respectifs de 1,4 M€ et 25 M€. En parallèle, les montants des amendes liées à des CRPC (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) s'élevaient à 0,3 M€ en 2019, 3,4 M€ en 2020 et 0,2 M€ en 2021.

PROCÉDURES AVEC ACCEPTATION DU CONTRIBUABLE	2019	2020	2021
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une régularisation en cours de contrôle (CFE/CSP)	36 206	31 268	49 049
Nombre de transactions avant MER conclues et autres ⁽¹⁾	2 732	2 095	4 562

⁽¹⁾ Dont en 2021 : 1 150 transactions en CSP, 3 130 transactions en CFE et 282 autres

CONTRÔLE DES FRAUDES LES PLUS GRAVES	2019	2020	2021
Montant des droits et des pénalités des opérations sur place répressives ⁽¹⁾	3 553	2 120	4 099
Part des opérations répressives par rapport au total du contrôle sur place	27,3 %	25,9 %	29,8 %
Nombre de perquisitions fiscales	185	93	163

⁽¹⁾ Application des pénalités de 40 % ou plus, défaillance comprise

ACTION PÉNALE	2019	2020	2021
Nombre de dossiers transmis à l'autorité judiciaire dont :	1 826	1 489	4 168
Nombre de dénonciations obligatoires au Parquet	965	823	1 217
Plaintes pour fraude fiscale (après avis favorable de la CIF)	672	408	286
Dossiers transmis à la « police fiscale »	41	41	45
Plaintes pour escroquerie	127	212	72
Procédures d'opposition à fonction	21	5	6
Plaintes pour fraude au fonds de solidarité ⁽¹⁾	N.A	N.A	2 542
Nombre de CJIP relatives à la fraude fiscale	2	1	1
Nombre de CRPC relatives à la fraude fiscale	13	22	64

⁽¹⁾ Le nombre de plaintes n'est accessible que depuis le 31/05/2021

COUVERTURE DU TISSU FISCAL	2019	2020	2021
Le contrôle des professionnels			
Contrôles sur pièces des professionnels	137 095	104 586	112 759
Contrôles sur pièces des demandes de remboursement de crédit de TVA	132 723	125 076	135 535
Contrôles de la contribution à l'audiovisuel public ⁽¹⁾	58 122	20 133	432
Opérations du bureau suite à programmation	6 923	3 437	9 370
Opérations sur place suite à programmation	35 545	17 483	27 550
Instructions sur place des demandes de remboursement de crédit de TVA	3 051	1 255	2 561
Droits d'enquête (art. L. 80 F à L. 80 J du LPF)	1 358	495	647

⁽¹⁾ Consigne donnée aux services de suspendre le contrôle de la CAP des professionnels au titre de l'année 2021

Le contrôle des particuliers			
Contrôles sur pièces de l'impôt sur le revenu	770 504	580 233	653 869
Contrôles sur pièces des impôts patrimoniaux	64 193	56 537	75 358
Contrôles de la contribution à l'audiovisuel public	8 290	5 590	8 059
Contrôles sur pièces des brigades patrimoniales (DNVSF et DIRCOFI)	3 523	2 684	3 645
Examens de la situation fiscale personnelle	2 646	1 311	2 404

Le contentieux

PHASE ADMINISTRATIVE	2019	2020	2021
Affaires reçues			
<i>Demandes de correction et réclamations au fond</i>			
Impôt sur le revenu	789 026	772 825	708 308
Taxes foncières	327 303	309 622	330 591
Taxe d'habitation	964 216	808 090	814 831
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	52 879	35 424	39 322
Contribution économique territoriale et plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	217 739	172 321	171 660
Taxes sur le chiffre d'affaires	38 800	40 496	39 731
Taxe sur les locaux vacants	93 650	115 737	115 552
Droits d'enregistrement	13 141	10 834	12 927
Contribution à l'audiovisuel public	414 610	365 221	382 741
Bouclier fiscal	20	4	5
Prélèvement à la source	137 682	42 784	29 136
TOTAL (a)	3 049 066	2 673 358	2 644 804
<i>Demandes gracieuses</i>			
Impôt sur le revenu ⁽¹⁾	110 241	47 954	54 735
Taxes foncières	46 988	42 933	43 598
Taxe d'habitation	218 722	105 757	59 526
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État ⁽¹⁾	2 163	22 814	24 729
Contribution économique territoriale	20 566	16 712	14 680
Taxes sur le chiffre d'affaires	92 109	54 100	19 489
Droits d'enregistrement	9 735	9 408	9 858
Contribution à l'audiovisuel public	170 224	110 797	101 849
Prélèvement à la source	83	36	19
TOTAL (b)	670 831	410 511	328 483
TOTAL GÉNÉRAL (a) + (b)	3 719 897	3 083 869	2 973 287
Affaires traitées			
<i>Demandes de correction et réclamations au fond</i>			
Impôt sur le revenu	791 488	779 552	725 998
Taxes foncières	330 799	316 465	348 056
Taxe d'habitation	1 001 775	852 156	858 334
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	55 270	43 253	42 999
Contribution économique territoriale et plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	251 569	187 372	179 181
Taxes sur le chiffre d'affaires	38 218	40 385	40 041
Taxe sur les locaux vacants	104 252	127 012	126 737
Droits d'enregistrement	14 209	11 794	13 767
Contribution à l'audiovisuel public	425 461	376 802	394 563
Bouclier fiscal	35	10	7
Prélèvement à la source	136 457	45 625	30 018
TOTAL⁽²⁾ (c)	3 149 533	2 780 426	2 759 701

	2019	2020	2021
<i>Demandes gracieuses</i>			
Impôt sur le revenu ⁽¹⁾	118 707	48 899	57 167
Taxes foncières	51 630	47 778	46 095
Taxe d'habitation	247 249	125 556	63 638
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État ⁽¹⁾	2 367	23 735	25 724
Contribution économique territoriale	22 940	15 953	17 127
Taxes sur le chiffre d'affaires	91 532	56 866	20 008
Droits d'enregistrement	10 003	9 964	10 248
Contribution à l'audiovisuel public	189 675	123 424	105 937
Prélèvement à la source	74	40	24
TOTAL (d)	734 177	452 215	345 968
Décisions de dégrèvements prises d'office (tous impôts y compris à la contribution à l'audiovisuel public)	1 005 668	951 567	915 807
Réponses écrites à des demandes de renseignements	107 729	80 123	72 271
TOTAL (e)	1 113 397	1 031 690	988 078
TOTAL GÉNÉRAL (c) + (d) + (e)	4 997 107	4 264 331	4 093 747

⁽¹⁾ Le changement du système d'information en 2020 permet d'affiner la répartition des demandes de remises gracieuses en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les sociétés

⁽²⁾ Une grande partie de ces affaires correspond à des corrections d'erreurs conduisant à réduire l'impôt dû sans contestation au fond des règles d'imposition

PHASE JURIDICTIONNELLE	2019	2020	2021
Affaires déposées			
<i>Juridictions administratives</i>			
Tribunaux administratifs	15 187	11 887	11 728
Cours administratives d'appel	3 340	3 184	2 582
Conseil d'État	467	387	426
<i>Tribunaux judiciaires</i>			
Tribunaux de grande instance (Tribunaux judiciaires depuis 2020)	699	590	619
Cour d'appel	323	361	311
Cour de cassation	88	49	76
PROCÉDURES AMIABLES			
Ouvertures	299	297	220
Clôtures	353	213	179
Stock en fin d'année	825	918	924

Les dépenses de l'État payées par la DGFIP

	2019	2020	2021
Ventilation des dépenses			
Budget général (en millions d'euros) dont :	476 272	540 834	557 257
Dépenses d'intervention	48,9 %	52,9 %	53,1 %
Dépenses de personnel	27,7 %	24,6 %	24,2 %
Charges de la dette	8,5 %	6,7 %	6,9 %
Dépenses de fonctionnement	11,9 %	12,8 %	12,2 %
Dépenses d'investissement	2,6 %	2,5 %	2,9 %
Pouvoirs publics	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Dépenses d'opérations financières	0,3 %	0,3 %	0,5 %
Comptes spéciaux dotés et non dotés (en millions d'euros)	239 274	248 941	238 608
TOTAL (en millions d'euros)	715 546	789 775	795 865

Les dépenses du secteur public local⁽¹⁾ payées par la DGFIP

	2019	2020 ⁽²⁾	2021 ⁽³⁾
Dépenses réelles totales (en millions d'euros)			
Régions ⁽⁴⁾	35 539	36 838	37 536
Départements ⁽⁵⁾	72 450	73 474	75 212
Communes ⁽⁶⁾	102 869	98 108	101 211
Groupements à fiscalité propre (GFP)	37 334	37 016	37 939
TOTAL	248 192	245 436	251 898
Dépenses d'investissement (en millions d'euros)			
Régions ⁽⁴⁾	13 001	15 029	14 986
Départements ⁽⁵⁾	14 481	14 533	15 545
Communes ⁽⁶⁾	31 761	27 523	28 880
Groupements à fiscalité propre (GFP)	13 120	12 093	12 546
TOTAL	72 363	69 178	71 957

⁽¹⁾ Hors dépenses des hôpitaux, syndicats (communaux et intercommunaux...) et hors budgets annexes

⁽²⁾ Chiffres actualisés

⁽³⁾ Chiffres provisoires 2021

⁽⁴⁾ Y compris la collectivité territoriale de Corse et les CTU de Guyane et de Martinique

⁽⁵⁾ Y compris la Métropole de Lyon

⁽⁶⁾ Y compris « Ville de Paris » issue de la fusion de la commune et du département de Paris à compter de 2019

Les pensions de l'État - CAS⁽¹⁾ pensions

	2019	2020	2021
Dépenses (en millions d'euros)			
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	55 348	55 967	56 933
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1 752	1 657	1 538
Recettes (en millions d'euros)			
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	56 687	57 227	57 282
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1 725	1 657	1 550

⁽¹⁾ Compte d'affectation spéciale

Le Domaine

DOMAINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT	2019	2020	2021
Parc immobilier de l'État valorisé par la DGFIP (en millions d'euros)	66 901	67 478	69 671
Montant des redevances domaniales (en millions d'euros)	623	661	646
Réalisation d'opérations immobilières			
Cessions réalisées	704	567	688
Acquisitions	298	187	204
Prises à bail	2 253	2 852	2 976
Produit des cessions (en millions d'euros)	613	158	195
Interventions immobilières			
Évaluations	110 630	89 457	89 638 ⁽¹⁾
Expropriations : décisions rendues	2 773	1 511	2 318

DOMAINE MOBILIER DE L'ÉTAT	2019	2020	2021
Aliénations (nombre de lots vendus)	28 153	25 289	30 075
Produit des cessions (en millions d'euros)	67	65	79
Nombre de dons publiés sur le site dons.encheres-domaine.gouv.fr	-	2 493	8 294

GESTION DES PATRIMOINES PRIVÉS	2019	2020	2021
Dossiers de successions vacantes restant à traiter par les pôles GPP ⁽²⁾	32 407	33 258	34 868
Montant des actifs réalisés par les pôles GPP ⁽²⁾ (en millions d'euros)	245	217	290

⁽¹⁾ Nouvelle comptabilisation des dossiers en 2021 avec le déploiement du nouvel outil de suivi des évaluations (OSE)

À titre de comparaison :

- en 2020, les 89 457 évaluations correspondent à 68 490 dossiers ;

- en 2019, les 110 630 évaluations correspondent à 83 139 dossiers.

Le résultat obtenu en 2021 est donc assez proche de 2019, l'année 2020 ayant été une année particulière sur le plan sanitaire et politique (élections municipales).

⁽²⁾ Gestion des patrimoines privés

La coopération et l'action internationales

	2019	2020	2021
Nombre de missions	165	70	92
Nombre d'experts envoyés	168	87	155
Nombre de jours d'expertise	1 169	572	694
Nombre de délégations accueillies	15	0	2
Nombre de visiteurs accueillis	141	0	2
Accueils en formation (nombre de fonctionnaires accueillis, notamment à l'École nationale des Finances publiques)	50	50	50
Jumelages, appels d'offres et contrats de gré à gré	19	21	27
Nombre de séminaires organisés	4	0	7
Nombre d'experts détachés	18	20	20

FTA, OCDE⁽¹⁾ IOTA⁽²⁾, Benchmark & Attractivité

	2019	2020	2021
Travaux Benchmark	8	5	9
Travaux internationaux FTA OCDE ⁽¹⁾ , et IOTA ⁽²⁾	19	32	32
Attractivité - Nombre d'entreprises ⁽³⁾	443	242	247

⁽¹⁾ FTA OCDE : Forum des administrations fiscales de l'organisation de coopération et de développement économique

⁽²⁾ IOTA : Organisation intra-européenne des administrations fiscales

⁽³⁾ Nombre de saisines tax4Business

III. Un réseau et des moyens

Pour exercer l'ensemble de ces missions, la DGFIP, communauté professionnelle composée de femmes et d'hommes aux multiples compétences et au professionnalisme reconnu, s'appuie sur son réseau qui est présent sur tout le territoire et l'un des plus denses des administrations d'État. Les dépenses de personnel et les moyens de fonctionnement qui lui sont alloués permettent à la DGFIP d'assurer les missions qui lui sont confiées.



Le budget de la DGFIP

DÉPENSES BUDGÉTAIRES (EN MILLIONS D'EUROS)	2019	2020	2021
Dépenses de personnel, y compris Direction de la législation fiscale dont :	6 836	6 737	6 619
Rémunérations	4 156	4 104	4 038
Cotisations et contributions sociales	2 663	2 616	2 560
Prestations sociales et allocations diverses	17	17	21
Dépenses de fonctionnement et d'investissement dont :	859	857	933
Dépenses informatiques	199	240	282
Dépenses métiers	324	271	280
Dépenses immobilières	261	275	299
Dépenses de fonctionnement courant	75	71	72
TOTAL GÉNÉRAL	7 695	7 594	7 552

Les effectifs

EFFECTIFS⁽¹⁾ PAR QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL⁽²⁾

	A	B	C	Total
Agents à temps plein	92,1 %	84,0 %	80,7 %	85,8 %
Agents à temps partiel	7,9 %	16,0 %	19,3 %	14,2 %

EFFECTIFS⁽¹⁾ PAR CATÉGORIES

<i>Moins de 30 ans</i>	1 115	1 016	2 222	5 % des effectifs
Hommes	539	576	921	
Femmes	576	440	1 301	
<i>de 30 à 50 ans</i>	14 692	17 429	13 347	48 % des effectifs
Hommes	7 107	7 769	5 098	
Femmes	7 585	9 660	8 249	
<i>Plus de 50 ans</i>	14 819	20 785	9 244	47 % des effectifs
Hommes	7 254	7 310	3 286	
Femmes	7 565	13 475	5 958	
TOTAL	30 626	39 230	24 813	94 669
Hommes	14 900	15 655	9 305	39 860
Femmes	15 726	23 575	15 508	54 809
% de femmes	51,3 %	60,1 %	62,5 %	57,9 %
% des catégories	32,4 %	41,4 %	26,2 %	100 %

⁽¹⁾ Hors non titulaires (contractuels, agents contractuels de droit public affectés aux fonctions d'entretien, de gardiennage ou de restauration...)

⁽²⁾ Effectifs physiques payés hors congés longue durée (CLD)

EFFECTIFS CONTRACTUELS⁽¹⁾ PAR CATÉGORIE

	A	B	C	Total
TOTAL	292	412	594	1 298
Hommes	191	119	157	467
Femmes	101	293	437	831
% de femmes	34,6 %	71,1 %	73,6 %	64,0 %
% des catégories	22,5 %	31,7 %	45,8 %	100 %

⁽¹⁾ Contractuels de droit privé

La formation

	2019	2020	2021 ⁽¹⁾
NOMBRE DE STAGIAIRES			
Formation statutaire (ex initiale)	9 943	9 022	9 232
Formation continue	261 709	106 676	240 961
Préparation aux concours	11 845	10 662	11 381

⁽¹⁾ En 2021, la volumétrie du nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une formation statutaire a augmenté de 2,3 % par rapport à l'année 2020, en raison notamment de l'augmentation des recrutements par voie contractuelle de catégorie C (+ 70,8 %, soit 148 agents en plus) ou par voie de PACTE (+ 62,7 %, soit 153 agents en plus) et de la hausse des inspecteurs recrutés en interne (+ 133 admis en plus par rapport à 2020). En 2021, la volumétrie de stagiaires en formation continue a connu un rattrapage significatif, suite au contexte sanitaire qui avait eu un impact significatif sur les statistiques de la formation professionnelle de l'année 2020. En complément de l'offre de e-formation, le recours au distanciel et la levée des restrictions ont permis de répondre aux attentes des directions et des stagiaires sur tous les domaines de la formation professionnelle. A l'instar de la formation continue, la hausse des actions de préparation aux concours / examens s'explique principalement par la reprogrammation des sessions en présentiel au cours de l'année 2021.

Les concours et examens

	Inscrits	Présents	Admis sur listes principales
CATÉGORIE A			
Concours d'inspecteur principal	1 622	1 272	118
Concours d'inspecteur externe	5 642	3 064	751
Concours d'inspecteur interne	2 846	2 019	250
Concours d'inspecteur-analyste externe	390	109	18
Concours d'inspecteur-analyste interne	159	80	18
Concours d'inspecteur-programmeur système d'exploitation externe	238	65	9
Concours d'inspecteur-programmeur système d'exploitation interne	121	61	7
Examen professionnel d'inspecteur	3 046	2 312	146
TOTAL	14 064	8 982	1 317

CATÉGORIE B			
Concours de contrôleur principal	2 957	2 324	278
Concours de contrôleur 1 ^{ère} classe	3 512	2 810	362
Concours de contrôleur externe	10 810	5 935	836
Concours de contrôleur interne	2 509	1 735	502
Concours de contrôleur interne spécial	1 808	1 405	334
Concours de contrôleur programmeur externe	734	178	36
Concours de contrôleur programmeur interne	62	25	6
TOTAL	22 392	14 412	2 354

	Inscrits	Présents	Admis sur listes principales
CATÉGORIE B CADASTRE			
Concours de technicien géomètre externe ⁽¹⁾	-	-	-
Concours de technicien géomètre interne ⁽¹⁾	-	-	-
Examen professionnel de géomètre principal	30	21	5
Examen professionnel de géomètre	64	45	7
Examen professionnel de technicien géomètre	7	3	1
TOTAL	101	69	13

⁽¹⁾ Le calendrier des concours externe et interne de technicien-géomètre a été décalé de six mois en vue de la mise en œuvre de la formation initiale renouvelée des techniciens-géomètres stagiaires à compter de la promotion 2022/2023. Ce décalage a conduit à l'absence de publication de résultats d'admission en 2021, et donc de concours portant ce millésime.

CATÉGORIE C			
Concours d'agent administratif externe	13 669	6 071	819
Concours d'agent administratif interne	1 779	503	128
Examen professionnel d'agent technique principal 2 ^{ème} classe	8	7	7
Examen professionnel d'agent administratif principal 2 ^{ème} classe	13	12	12
TOTAL	15 469	6 593	966
TOTAL GÉNÉRAL	52 026	30 056	4 650

IV Indicateurs de performance

Organisé en missions, programmes et actions, le budget de l'État reflète les grandes politiques publiques. Afin d'orienter, de mesurer et d'améliorer l'efficacité de leur mise en œuvre, sont définis pour chaque programme une stratégie, des objectifs et des indicateurs de performance. La DGFIP, en tant qu'administration d'État est soumise à ces indicateurs qui viennent s'ajouter et compléter les trajectoires qu'elle s'est fixée dans son propre contrat d'objectifs et de moyens.

Objectifs et indicateurs associés au dispositif de performance

	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021
Indicateur 1.1 : Efficacité de la lutte contre la fraude fiscale			
1.1.1 Part des contrôles ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining [CF-51]	21,95 %	32,49 %	44,85 %
1.1.2 Part des dossiers répressifs transmis au Parquet [CF-57]	8,73 %	14,98 %	8,78 %
1.1.3 Part des opérations en fiscalité internationale [CF-33]	13,84 %	13,10 %	13,15 %
1.1.4 Taux net de recouvrement DGFIP en droits en pénalités sur créances de contrôle fiscal (CFE et CSP) prises en charge en N-1 [CF-41]	68,07 %	74,56 %	72,44 %
Indicateur 1.2 : Traitement des dépenses publiques			
1.2.1 Nombre de centres de gestion financière [CE-14]	2	10	16
Indicateur 1.3 : Fiabilité des prévisions de dépenses fiscales⁽¹⁾			
1.3.1 Montant des dépenses fiscales [DLF-01 composante n°1] (en milliards d'euros)	99,9	92,7	N.D ⁽²⁾
1.3.2 Écart prévisions de dépenses fiscales/réalisation [DLF-01 composante n°2]	+0,5 %	+4,0 %	N.D ⁽²⁾
Indicateur 1.4 : Délais de production de la doctrine fiscale opposable à l'administration⁽¹⁾			
1.4.1 Pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué	58 %	58,2 %	61,1 %
Indicateur 2.1 : Proximité de l'administration, relation de confiance, rapidité et qualité de la transmission des informations aux usagers			
2.1.1 Pourcentage d'augmentation du nombre de communes avec un accueil de proximité DGFIP [SPiB-06]	0	+14 %	+35 %
2.1.2 Part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable [CF-56]	23,90 %	36,70 %	39,08 %
2.1.3 Taux de réponse de la DGFIP aux demandes de rescrit dans le délai de trois mois (rescrit général) [JF-10]	84,69 %	92,17 %	92,55 %
2.1.4 Taux de satisfaction des entreprises bénéficiant d'un partenariat fiscal [JF-11] ⁽¹⁾	-	-	89,74 %
2.1.5 Indice de satisfaction des collectivités territoriales concernant les prestations des CDL [CL-29] ⁽¹⁾	-	89,70 %	86,70 %
2.1.6 Qualité de service Marianne [IQS] ⁽³⁾	77,15 %	78,48 %	78,2 %
2.1.7 Indice de satisfaction des applications informatiques évaluées par les usagers [SI-19]	8,16/10	7,81/10	8,22/10
2.1.8 Taux de respect du délai d'un mois pour la réponse aux demandes d'évaluation réglementaire adressées aux services du Domaine [FD-13]	92,55 %	92,79 %	91,67 %

Source : Rapport annuel de performance 2021 du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »

⁽¹⁾ Nouvel indicateur ou sous-indicateur issu du PAP 2021 (P156)

⁽²⁾ Donnée qui sera disponible dans le cadre du volet « Voies et moyens » annexé au projet de loi de finances 2023

⁽³⁾ Modalités de calcul modifiées dans le PAP 2021 (P156) avec rétrocalcul sur la période 2019-2020

	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021
--	-------------------	-------------------	-------------------

Indicateur 2.2 : Qualité des comptes publics

2.2.1 Indice de qualité des comptes locaux (IQCL) [CL-08]	17,22/20	17,25/20	17,05/20
---	----------	----------	----------

Indicateur 2.3 : Délai de paiement des dépenses publiques (en nombre de jours)

2.3.1 Délai global de paiement des dépenses de l'État [CE-05]	14,94	15,17	15,4
2.3.2 Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local [CL-11]	6,31	5,99	5,72

Indicateur 2.4 : Dématérialisation de l'offre de service aux usagers

2.4.1 Part des budgets des collectivités mettant en œuvre la dématérialisation totale [CL-22]	78,08 %	82,95 %	87,53 %
2.4.2 Taux de paiement dématérialisé [CL-28]	96,2 %	97,53 %	98,12 %

Indicateur 3.1 : Taux d'intervention et d'évolution de la productivité

3.1.1 Taux d'intervention sur l'impôt [SPIB-01] ⁽¹⁾	0,73 %	0,71 %	0,74 %
3.1.1 Taux d'intervention sur la dépense publique [SPIB-17] ⁽²⁾	0,10 %	0,09 %	0,08 % ⁽³⁾
3.1.3 Taux annuel d'évolution de la productivité globale [SPIB-04] ⁽⁴⁾	6,6 %	5,2 %	7,81 %

Source : Rapport annuel de performance 2021 du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »

⁽¹⁾ Modalités de calcul modifiées dans le PAP 2021 (P156) avec rétrocalcul sur la période 2019-2020

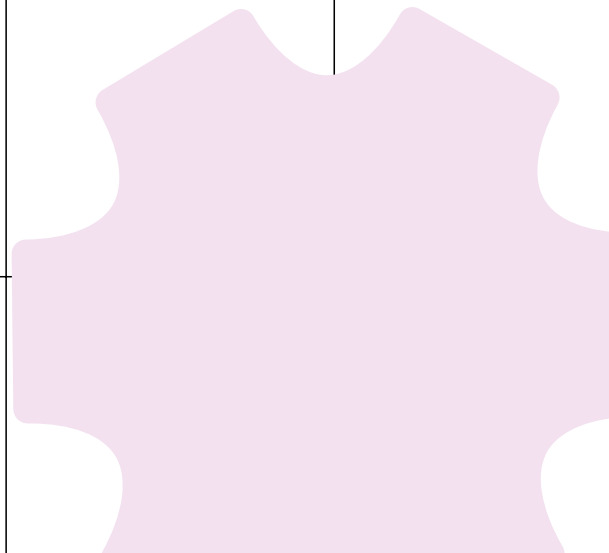
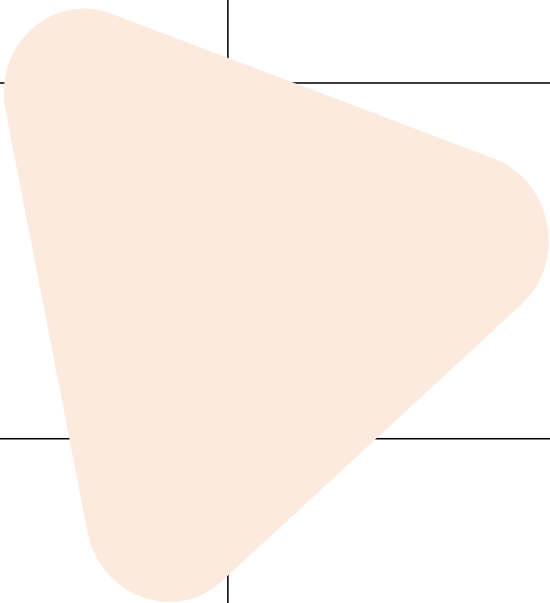
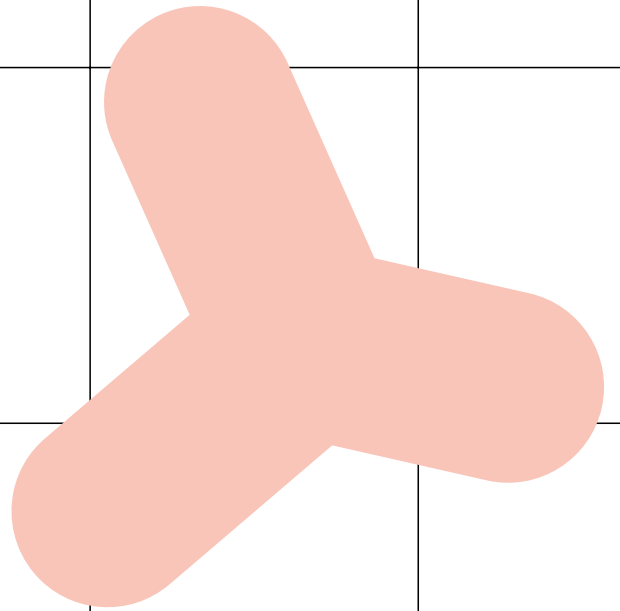
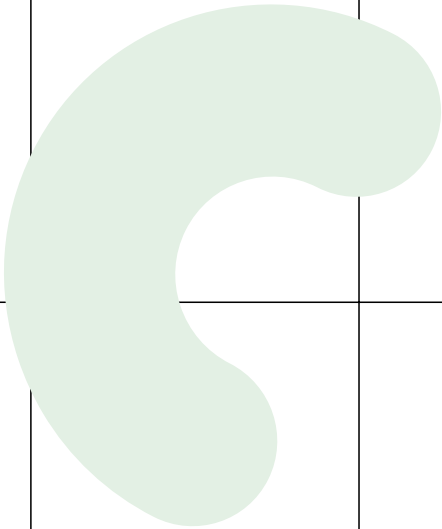
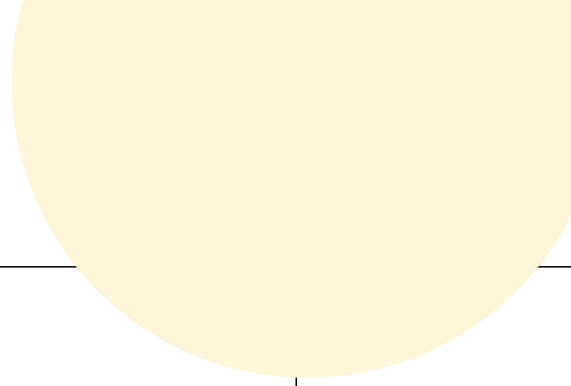
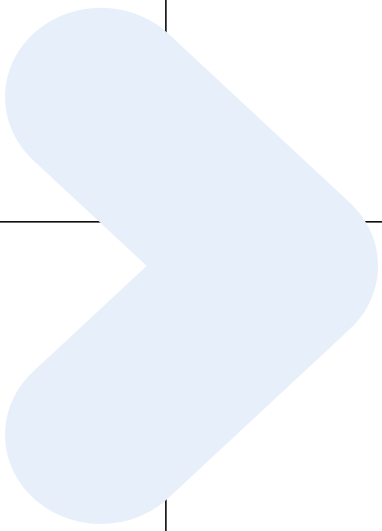
⁽²⁾ Nouvel indicateur ou sous-indicateur issu du PAP 2021 (P156)

⁽³⁾ Résultat provisoire

⁽⁴⁾ Résultat hors FIDES (Facturation individuelle des établissements de santé)

Réalisation :

Cabinet et Communication DGFIP



Retrouvez la DGFIP sur



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Juin 2022